

ASSISES DE LA 
CONSTRUCTION
DURABLE
EN OUTRE-MER 2024



SEPTEMBRE 2024

LIVRE BLANC DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN OUTRE-MER

La construction durable ultramarine
à la croisée des territoires

ASSISES DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN OUTRE-MER 2024

Financés par



et nos partenaires



Dans le cadre du programme



Soutenu par le programme



Les assises de la construction durable en Outre-mer sont pilotées par



AVANT PROPOS

Ce Livre Blanc est la concrétisation d'une préconisation formulée par le rapport de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, « Le BTP au pied du mur normatif : faire d'un obstacle un atout », présenté en 2017. Au nom de l'ensemble de ses membres, et de la continuité de l'instance, je me félicite de la tenue des Assises de la Construction Durable en Outre-mer, véritable défi, notamment dans son organisation.

Issues de la volonté de trouver des modes de construction adaptés, en s'appuyant sur l'immense potentiel d'innovation, en ayant réuni les acteurs de l'ensemble de la chaîne de la construction, ces Assises ont fait écho à la démarche d'acclimatation au cœur des réflexions de la délégation.

La réunion de ce large panel d'acteurs répartis sur l'ensemble des territoires a permis de mettre en commun les bonnes pratiques et les innovations. De ce point de vue, le potentiel est immense, il suffit de suivre les discussions en cours sur l'exemption du marquage CE pour s'en rendre compte.

Les bouleversements géopolitiques récents, les enjeux climatiques et écologiques, de réduction de l'empreinte carbone, font de la nécessité de disposer de référentiels propres aux outre-mer une urgence, tant du point de vue des matériaux que des modes de construction.

Les outre-mer sont également marqués par d'importants besoins en logements, dans un contexte de raréfaction du foncier et de fixation d'objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

L'ensemble de ces problématiques supposent aussi d'adapter les constructions aux « manières d'habiter » de nos territoires, en référence à l'ouvrage de l'architecte Jack Berthelot.

Loin d'être une préoccupation purement technique ou juridique, construire le cadre normatif touche en réalité au quotidien et à la qualité de vie.

Surtout, le Livre Blanc issu des Assises de la construction durable outre-mer n'est pas seulement une réflexion, mais propose une méthode de travail et une liste d'actions concrètes pour une plus grande implication des acteurs ultramarins dans l'élaboration de la norme. Il offre donc des pistes concrètes pour « desserrer l'étau normatif » et favoriser une relance qualitative et quantitative de la production de logements, en contribuant à mettre fin à certaines aberrations normatives.

Au-delà, il ouvre la voie à la mise en commun des expériences entre les territoires d'outre-mer qui doivent encore apprendre à mieux se connaître entre eux. C'est l'autre volet au cœur de l'ADN de la délégation que j'ai l'honneur de présider.

Micheline Jacques

Sénateur de Saint-Barthélemy

Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	06
Des Assises de la Construction Durable en Outre-mer pour produire de nouveaux référentiels	08
Une mobilisation collective soutenue par le programme OMBREE	08
Des expertises et savoir-faire à mettre en commun	08
Le programme OMBREE, une opportunité pour fédérer les efforts	10
Des objectifs définis avec les territoires	10
Le Livre Blanc de la construction durable en Outre-mer	11
Une démarche menée sur plusieurs mois	11
Un appel à contributeurs	12
Des masterclass en ligne	12
Des ateliers locaux	13
Des ateliers conclusifs à Paris	14
Atelier sur les précisions à apporter aux propositions et sur la gouvernance ...	15
Calendrier des Assises de la construction durable en Outre-mer	16
Quatre axes de travail et une instance de coordination à fonder pour agir dans le temps long	18
Les quatre axes de travail identifiés pour couvrir tous les aspects de la construction durable	18
Des missions de long terme et des projets	19
AXE 1 - Formaliser des référentiels pour les Outre-mer	20
Propositions de missions et de projets	20
Zoom sur des actions concrètes	22
AXE 2 - Soutenir l'innovation en assurant l'évaluation dans une approche régionale	23
Propositions de missions et de projets	23
Zoom sur des actions concrètes	26

AXE 3 - Sensibiliser et partager la connaissance avec les professionnels ultramarins	28
Propositions de missions et de projets.....	28
Zoom sur des actions concrètes	29
AXE 4 - Appuyer l'accompagnement des acteurs de la filière	30
Propositions de missions et de projets.....	30
Zoom sur des actions concrètes	31
Création d'une instance ultramarine de coordination	32
Une instance ultramarine pour mutualiser intelligemment les travaux	32
Une interaction avec les territoires via des cellules locales	33
Une gouvernance inter-oultre-mer plurielle	34
Une ingénierie financière pour assurer une stabilité à long terme	34
Configuration administratives	36
Tous les territoires ultramarins représentés	38
Annexe 1: Présentation du programme OMBREE	41
Annexe 2: Présentation du programme PROFEEEL	43
Annexe 3: Propositions complémentaires	46
Propositions à destination de l'État et/ou des collectivités	46
Propositions à destination des acteurs de la formation	47
Annexe 4: Liste des instances nationales présentes lors des ateliers parisiens de février 2024	48
Annexe 5: Liste des 300 contributeurs Ultramarins	49
Annexe 6: Analyse comparative entre un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et une Association type loi 1901	55
Annexe 7: Liste des entretiens	57
Annexe 8: Synthèse générale des entretiens	59
L'idée d'un forum de la construction durable outre-mer	59
La construction durable ultramarine a la croisée des territoires	59
Une ambition portée autour de trois enjeux stratégiques majeurs	60
L'affirmation d'un fort ancrage territorial	61
Une organisation axée sur l'agilité, le volontariat et la responsabilité partagée entre les acteurs	62

RÉSUMÉ

Pour répondre à l'urgence des enjeux liés aux spécificités ultramarines (climats, vulnérabilités, disponibilité et coût des matériaux, traditions et modes d'habiter) et à la nécessité d'une plus grande sobriété des bâtiments, les professionnels ultramarins de la construction se sont engagés dans une démarche de mutualisation des expertises et de partage des expériences.

Les Assises de la Construction Durable en Outre-mer, démarche financée par le programme OMBREE sur 15 mois, ont intégré des temps de montée en compétences collectifs et d'échanges rassemblant plus de 300 contributeurs répartis sur 11 territoires ultramarins. Ce travail collaboratif a permis de définir 4 axes de travail et une organisation inter-outre-mer pour structurer les prémices d'une filière ultramarine de la construction durable.

Le présent Livre Blanc consigne ces propositions et est présenté dans le cadre des arbitrages budgétaires du dispositif qui succédera au PLOM (Plan logement outre-mer 2019-2022).

Les actions proposées suivent un cheminement logique: le développement de la connaissance à partir de travaux de recherche scientifique, de recherche et développement, d'évaluation de matériaux et techniques vernaculaires non reconnus ou innovants; la formalisation de référentiels ultramarins adaptés et actualisés à partir de la connaissance produite, de l'expertise et de l'expérience accumulée; la sensibilisation et la diffusion de la connaissance aux professionnels de la construction; et enfin l'accompagnement à la mise en pratique des référentiels dans l'acte de construire durablement.

Ainsi, les 4 axes de travail se déploient plus précisément comme suit :

- 1. Soutenir l'innovation et en assurer l'évaluation dans une approche régionale**, en s'intéressant aux moyens des laboratoires et à la contribution scientifique des outre-mer dans une logique de collaboration nationale, mais également internationale. Il permettra également d'étudier et d'objectiver les potentiels des outre-mer en termes de techniques et matériaux novateurs ou non reconnus (techniques vernaculaires, matériaux biosourcés et géosourcés...).
- 2. Formaliser des référentiels pour les Outre-mer**, en collaboration avec les instances nationales, que ce soit l'accompagnement des travaux en cours à l'échelle nationale ou la proposition de nouveaux référentiels.
- 3. Sensibiliser et partager la connaissance avec les professionnels ultramarins**, grâce aux outils qui sont à leur disposition et en s'appuyant sur le partage et la mutualisation de ressources. Le périmètre de ce travail comprend la production de ressources (pédagogiques) et la diffusion des contenus (en s'appuyant sur des outils de partage de la connaissance comme PERGOLA).
- 4. Accompagner les acteurs de la filière (acteurs économiques, assureurs, maîtres d'ouvrages, acteurs du bâtiment au sens large)**, qui ont manifesté, au-delà de la sensibilisation, le besoin d'un soutien sur des questions pratiques autour de l'application de référentiels (conduite de l'innovation, assurabilité, intégration des spécificités locales dans les cahiers des charges, auto-construction accompagnée...). Ce travail ciblera les structures déjà en contact avec les acteurs économiques pour leur fournir des outils d'accompagnement sur mesure et à jour.

Ces axes de travail sont déclinés selon les mêmes principes d'action : le traitement des sollicitations du national et des demandes ultramarines pour identifier les chantiers à mener, la mutualisation des moyens, ainsi que des recherches de financement sur des travaux (études, projets) menés en collaboration entre territoires ultramarins.

Chaque axe de travail s'organise autour de missions (actions de fond sur la durée) et de projets (actions à court et moyen termes). Les modes de financement devront donc être adaptés à ces deux types d'actions. Les missions devront bénéficier d'un financement pérenne pour être assurées en continu, alors que les travaux à plus courte échéance pourront être financés par des appels à projets ou programmes, auxquels répondraient des consortiums ultramarins formés pour l'occasion au sein de l'instance inter-outré-mer.

La mise en œuvre de cette feuille de route nécessite la création d'une structure pérenne et autonome, une instance inter-outré-mer en charge de la coordination des travaux et de l'accompagnement des acteurs ultramarins. Elle joue le rôle d'interface entre les territoires ultramarins et les instances nationales.

La gouvernance de l'instance inter-outré-mer se décline à 2 niveaux : un comité de pilotage constitué de membres comprenant l'État, des représentants ultramarins et des financeurs, disposant d'un pouvoir d'arbitrage, et d'organismes qualifiés ; des comités techniques pour chacun des axes de travail en contact direct avec des cellules locales.

Les demandes de financement des actions définies seront centralisées au niveau de l'instance ultramarine en charge de solliciter des financements nationaux pour les missions. Cette instance sera également chargée de rechercher des financements plus larges pour les projets, tels que des financements européens. Des rémunérations seront provisionnées pour faire appel à des experts locaux. Les actions des cellules locales ne feront pas l'objet de demande de financement de la part de l'instance ultramarine, de manière à assurer leur indépendance.

La mise en œuvre de l'instance inter-outré-mer commencera par le montage d'une structure pérenne et autonome, dont le choix du statut juridique, les définitions des modes de gouvernance et du règlement intérieur restent à préciser. Le présent Livre Blanc expose des pistes de réflexion. Pour l'heure, il est proposé que dès obtention de financements, le Programme OMBREE assure la mise en œuvre des premières actions ainsi que le montage de la structure, jusqu'à ce que celle-ci soit déployée et autonome.

La création d'une telle structure sera un pas de plus vers la structuration d'une filière ultramarine de la construction durable, en réponse aux besoins d'adaptation normative, de renforcement du partage d'expérience et de mutualisation des projets, pour davantage d'efficacité et une optimisation du recours aux expertises nationales. Dans leur diversité, les territoires ultramarins joueront ainsi davantage leur rôle naturel de territoires pionniers, préfigureurs des référentiels de construction hexagonaux futurs et adaptés face aux multiples défis qu'impose le changement climatique, déjà très avancé en Outre-mer.

DES ASSISES DE LA CONSTRUCTION DURABLE EN OUTRE-MER POUR PRODUIRE DE NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS

Les bâtiments ultramarins sont particulièrement exposés aux aléas climatiques dans un contexte où les façons de construire ne peuvent être totalement calquées sur celles de l'Hexagone (différences de disponibilité des matériaux à un coût abordable, traditions et façons d'habiter propres à chaque territoire, spécificités climatiques, filière de la construction économiquement plus fragile...).

Partant de ce constat, il semble indispensable de produire des référentiels de construction prenant en compte les particularismes des différents territoires ultramarins pour construire des ouvrages résilients, aptes à faire face aux fortes contraintes environnementales et intégrant les dimensions sociales, culturelles et économiques.

Ce besoin de référentiels adaptés est d'autant plus attendu que les impératifs environnementaux nous obligent à agir rapidement pour une plus grande sobriété des bâtiments. Dans une perspective de massification, la qualité des travaux de construction et de réhabilitation ne peut pas être assurée sans référentiels réellement adaptés, tant pour les produits de construction que pour leur mise en œuvre.

Le présent Livre Blanc est le produit des premières Assises de la Construction Durable en Outre-mer.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE, SOUTENUE PAR LE PROGRAMME OMBREE

→ Des expertises et savoir-faire à mettre en commun

Le point de départ de ces Assises est la mise en commun des expertises. Plusieurs initiatives ont permis d'expérimenter des pistes pour la production locale de ces référentiels sans compromis sur la qualité, parmi lesquelles (illustrations non exhaustives) :

- La mise en place de commissions locales du BNTEC (Bureau de Normalisation des Techniques et Équipements de la Construction du Bâtiment). Sur l'île de la Réunion, cette commission a rédigé une contribution locale sur la construction en blocs américains pour le DTU 20.1, ainsi qu'une contribution à la commission de normalisation 43.5 traitant des couvertures métalliques. En Nouvelle-Calédonie, deux commissions sont mises en place, l'une sur le DTU 31.3, l'autre sur le DTU 21.
- Les actions des CERC (Cellule Économique Régionale de la Construction) en Martinique et en Guadeloupe. Ces cellules ont vocation à être des lieux de concertation permettant de fédérer les professionnels du BTP et les pouvoirs publics autour de problématiques liées à la Construction, et notamment les sujets relatifs à l'adaptation des règles de l'art.

- La production de Recommandations professionnelles dans le cadre du programme PACTE. À l'issue d'un marché préparé par l'AQC (Agence Qualité Construction) et lancé par la DHUP (Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage) en 2019, un groupement représenté par SOCOTEC Guyane et BUREAU VERITAS Antilles a été chargé de rédiger et de mener les travaux de concertation sur deux Recommandations Professionnelles, concernant la mise en œuvre des toitures en plaques ondulées et nervurées en climat tropical ou équatorial humide et dans des conditions cycloniques.
- La création locale d'une plateforme technique BEPOSDOM en Guadeloupe, ou à La Réunion avec les laboratoires du CIRBAT, permettant la réalisation d'essais pour l'évaluation de certains produits du bâtiment (menuiserie, efficacité de produits de lutte contre les termites). La question de la reconnaissance des essais est importante, notamment dans la capacité des structures ultramarines à maintenir leurs accréditations (Ex: Accréditation COFRAC).
- La validation par le CSTB d'une ATEX (Appréciation technique d'Expérimentation) de type A n°2588 encadrant la mise en œuvre de la Brique de terre comprimée à Mayotte (2018), puis la reconnaissance, par la commission C2P, des règles professionnelles Brique de Terre Comprimée (2022).
- La validation par le CSTB d'une ATEX de type A n°2533 encadrant la mise en œuvre de mur en maçonnerie BTC non porteur en Guyane (2018), et la récente obtention de l'ATEX de type A n°3097 concernant les murs simples ou doubles en bloc de terre comprimée stabilisée avec emboîtements, montés à joints minces.
- La mise en place d'une norme pour la performance énergétique du bâtiment par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avec l'adaptation de dispositifs existants dans l'Hexagone au contexte néocalédonien. Ce travail a été associé au développement d'un moteur de calcul spécifique au pays, permettant de déterminer une étiquette énergétique de référence. Enfin, un MOOC dédié à la formation des artisans sur ces nouveaux développements a été conçu en collaboration avec l'AQC.
- Un comité régional de normalisation « Pacific Regional Standards Committee » composé de 18 pays membres (dont la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les îles du Pacifique Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Ce comité permet aux petits pays du Pacifique d'accéder aux institutions et aux services internationaux relatifs aux normes de qualité.
- L'organisation, à Nouméa, de la « Semaine de la normalisation » qui a rassemblé une trentaine de pays et plus d'une centaine de participants, avec un focus particulier sur la norme et l'anticipation des effets du changement climatique.
- La parution récente des trois normes ISO 14091 dédiées à l'adaptation au changement climatique. Elles présentent notamment les lignes directrices sur la vulnérabilité, les impacts et l'évaluation des risques.

Les Assises de la Construction Durable en Outre-mer proposées dans le cadre du programme OMBREE, ont eu pour objet de créer un cadre favorable au partage de ces différentes expériences et d'amorcer une réflexion plus large sur des actions coordonnées et pérennes concernant la production de référentiels.

→ Le Programme OMBREE, une opportunité pour fédérer les efforts

Le programme OMBREE (programme inter-oultre-mer pour des Bâtiments Résilients et Économés en Énergie) a été officialisé pour sa deuxième session, par l'arrêté du 14 décembre 2021 portant validation jusqu'au 31 décembre 2025 (Annexe 1). Financé dans le cadre des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie), il est intégré au programme PROFEEL 2 (Annexe 2). Il est piloté par l'AQC (Agence Qualité Construction), qui s'appuie sur un Comité Opérationnel composé de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat), de la DHUP (Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage) – tous deux faisant partie du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire -, de la DGOM (Direction Générale des Outre-mer) du Ministère des Outre-mer, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et d'EDF SEI (Électricité De France Systèmes Énergétiques Insulaires).

Ce programme propose de réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires par des actions de sensibilisation, d'information et de formation, en mettant tout en œuvre pour :

- valoriser les ressources ultramarines disponibles ;
- outiller et sensibiliser les entreprises, les gestionnaires de bâtiments et les ménages ;
- mobiliser des acteurs proches du terrain ;
- proposer des passerelles de partage inter-oultre-mer afin d'enrichir les expériences et les connaissances de chacun.

C'est dans ce cadre et dans l'esprit de mutualisation des expertises que le COPIL (comité de pilotage) du programme OMBREE a décidé d'organiser les premières Assises de la Construction Durable en Outre-mer, afin de formaliser dans un Livre Blanc la feuille de route commune pour la pérennisation d'un processus permettant d'adapter et de produire des référentiels pour les Outre-mer à moindre coût.

→ Des objectifs définis avec les territoires

Les Assises ont été une occasion unique de rassembler des institutions et des professionnels ultramarins impliqués dans la construction durable. Elles ont été également l'opportunité de **rendre visibles des propositions coordonnées issues des territoires eux-mêmes**. Les propositions exposées dans le présent Livre Blanc s'attachent à :

- identifier les besoins transversaux, établir des plans d'action coordonnés et proposer des outils structurants (organismes, méthodologies, réseaux...), à la fois dans les relations inter-territoires, et dans leurs interactions avec l'Hexagone ;
- prendre en compte les attentes vis-à-vis de l'Hexagone, rechercher une cohérence d'ensemble dans ses formulations et dans l'articulation avec les process et organismes existants ;
- proposer un pilotage, une communication et une gouvernance de ces articulations entre territoires et avec la France hexagonale ;
- mettre en place une stratégie concertée et une évaluation de sa pertinence ;
- inscrire les Assises dans une véritable dynamique de développement économique : lever les freins et repousser les limites grâce à des collaborations pérennes.

→ Le Livre Blanc de la construction durable en Outre-mer

Le présent Livre Blanc est produit sur la base d'un travail de synthèse de l'ensemble des échanges qui ont eu lieu lors des Assises. Celui-ci regroupe l'ensemble des propositions qui y ont été formalisées.

La constitution de ces propositions s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, des échanges se sont tenus localement dans chaque territoire. Puis, un rapporteur a été désigné dans chacun de ces ateliers, pour participer, dans un second temps, à des échanges avec ses homologues des autres territoires à Paris les 19 et 20 février 2024.

Ce Livre Blanc fait ressortir les éléments clés qui constitueront la base d'une feuille de route commune aux Outre-mer, partagée avec les institutions nationales concernées dans le cadre des arbitrages relatifs au dispositif qui succédera au PLOM (Plan logement outre-mer 2019-2022), afin de mettre en œuvre la gouvernance d'un système de production de référentiels ultramarins (instances représentatives, gouvernance, circuits de validation...).

UNE DÉMARCHE MENÉE SUR PLUSIEURS MOIS

Les Assises de la Construction Durable en Outre-mer ont été lancées le 23 juin 2023 par une délégation ultramarine et un représentant de la DGOM. Ce dispositif a été jalonné de plusieurs temps forts : un appel à contributeurs pour organiser des ateliers dans les territoires au deuxième semestre 2023, des web masterclass à l'automne 2023 et des ateliers conclusifs à Paris les 19 et 20 février 2024.



Conférence de presse de lancement des Assises de la Construction Durable en Outre-mer

→ Un appel à contributeurs

L'appel à contributeurs a constitué la première étape des Assises. Dès l'inscription à cet appel, les participants ont pu émettre des suggestions, qui ont été intégrées à l'ordre du jour des ateliers.

Près de 300 contributeurs répartis sur les 11 territoires ultramarins se sont inscrits et ont participé à la priorisation des sujets à traiter dans le Livre Blanc (liste en Annexe 5).

→ Des masterclass en ligne

Les « web masterclass », réalisées en distanciel, ont facilité les échanges entre les instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels et les professionnels ultramarins. Elles ont permis d'aborder des sujets structurants pour les propositions qui seront intégrées au Livre Blanc.

Les sujets et intervenants de ces conférences ont été les suivants :

- L'assurance construction en Outre-mer (France Assureurs);
- Normes volontaires et normes réglementaires (DHUP et BNTEC);
- De l'innovation à la technique traditionnelle (CSTB et AQC);
- Financements mobilisables en Outre-mer (ADEME, BPI France, Banque des Territoires, et Cabinet VERSO);
- Échanges et coopérations dans les bassins régionaux : des enjeux commerciaux et normatifs (Cabinet VERSO et FEDOM).

Ces web masterclass ont à ce jour comptabilisé plus de 2 000 vues.



Web masterclass sur la chaîne [YouTube OMBREE](#)

→ Des ateliers locaux

Quatre ateliers locaux ont eu lieu sur l'ensemble des territoires. Ces ateliers, pour la plupart animés par le cabinet VERSO, ont été coorganisés par l'AQC et les partenaires locaux OMBREE.

Ces ateliers se sont tenus entre septembre 2023 et janvier 2024. Ils ont fait émerger des propositions pour faciliter la production de référentiels et la structuration de la filière à partir des retours d'expériences sur le terrain.

Lors de ces ateliers, un rapporteur préalablement désigné a identifié les principaux enseignements et stratégies retenus, afin de les partager avec ses homologues à Paris lors des ateliers conclusifs.



Atelier à La Réunion



Atelier en Guyane



Atelier en Nouvelle-Calédonie

→ Des ateliers conclusifs à Paris

Quatre ateliers conclusifs se sont tenus à Paris le 19 février 2024. Lors de ces ateliers, les rapporteurs ont été invités à échanger avec les représentants des instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels, dont la liste est présentée en Annexe 4.

En plus de ces quatre ateliers, un atelier spécifique a été consacré à la gouvernance de ces actions, afin d'inscrire cette gouvernance dans la durée, d'en déterminer un pilotage qui associe l'ensemble des parties prenantes et de garantir la bonne utilisation des moyens qui y seront consacrés.

L'objectif de ces ateliers était de formuler des propositions sous la forme de feuilles de route communes et coordonnées, qui seront reprises dans le Livre Blanc.

Une captation vidéo permet de suivre la matinée de restitution organisée le 20 février, sur la chaîne YouTube OMBREE.



Ateliers conclusifs à Paris

→ Atelier sur les précisions à apporter aux propositions et sur la gouvernance

Les rapporteurs se sont réunis pendant deux jours à Paris, les 24 et 25 juin 2024, pour poursuivre le travail engagé collectivement sur la création de référentiels normatifs adaptés aux territoires ultramarins.

La première journée, qui s'est tenue dans les locaux de l'Agence Qualité Construction, en présence de la DHUP et du CSTB, a permis d'évoquer les alternatives à mettre en place en cas d'exemption du marquage CE. Une proposition est formulée dans ce sens dans la partie « AXE 2 – SOUTENIR L'INNOVATION EN ASSURER L'ÉVALUATION DANS UNE APPROCHE RÉGIONALE ».

La seconde journée a eu lieu à la Maison de la Nouvelle-Calédonie. Les professionnels ultramarins réunis ont travaillé sur la forme juridique et de gouvernance qui s'appliquerait à une instance inter-outre-mer. Cette instance de coordination, qui doit être située à l'interface des instances nationales et des cellules locales, permettra de mutualiser certains travaux et de proposer à l'État et aux instances nationales un interlocuteur crédible sur la question de l'adaptation des normes, tout en privilégiant les concertations locales. Des schémas de fonctionnement de cette instance sont proposés dans les pages suivantes.



Réunion des rapporteurs à la Maison de la Nouvelle-Calédonie

→ Calendrier des Assises de la construction durable en Outre-mer

années	2023							2024
mois	6	7	8	9	10	11	12	1

Appel à contributeurs

★ Réunion de lancement de l'appel à contributeurs

Inscription des contributeurs et remontées

★ Note de cadrage en

Ateliers locaux
Assises (à Paris)

Web masterclass et At

Livre Blanc

Restitution

2024											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

tributeurs (juin 23)

de remarques/propositions

richie et contributeurs identifiés (sept 23)

eliers locaux

★ **Assises à Paris** (Rapporteurs + institutions nationales (fév 24))

Écriture et validation du livre blanc

★ **Sortie du rapport intermédiaire** (avril 24)

★ **Sortie du livre blanc** (sept 24)

★ **Présentation du rapport intermédiaire à la Conférence de la construction à Nouméa** (juin 24)

★ ★ **Présentations du livre blanc au congrès HLM (sept 24) et à Bâtimat** (oct 24)

ANNULÉ

QUATRE AXES DE TRAVAIL ET UNE INSTANCE DE COORDINATION À FONDER POUR AGIR DANS LE TEMPS LONG

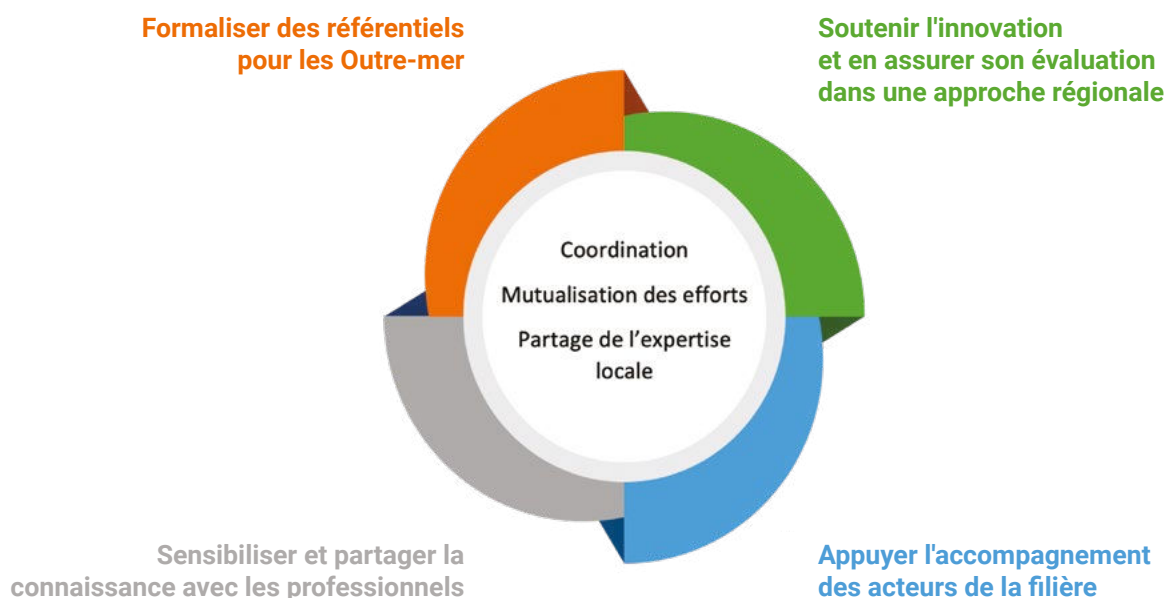
Les Assises ont permis de définir 4 axes d'action complémentaires qui nécessitent par ailleurs une coordination pour répondre aux besoins identifiés. Ces axes recouvrent différents aspects de la qualité de la construction durable et solliciteront des compétences spécifiques.

LES QUATRE AXES DE TRAVAIL IDENTIFIÉS POUR COUVRIR TOUS LES ASPECTS DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Les 4 axes de travail mis en exergue sont :

1. **Soutenir l'innovation et en assurer l'évaluation dans une approche régionale**, en s'intéressant aux moyens des laboratoires et à la contribution scientifique des outre-mer dans une logique de collaboration nationale, mais également internationale. Il permettra également d'étudier et d'objectiver les potentiels des outre-mer en termes de techniques et matériaux novateurs ou non reconnus (techniques vernaculaires, matériaux biosourcés et géosourcés...).
2. **Formaliser des référentiels pour les Outre-mer** adaptés et reconnus en collaboration avec les instances nationales, que ce soit l'accompagnement des travaux en cours à l'échelle nationale ou la proposition de nouveaux référentiels.
3. **Sensibiliser et partager la connaissance avec les professionnels ultramarins**, grâce aux outils qui sont à leur disposition et en s'appuyant sur le partage et la mutualisation de ressources. Le périmètre de ce travail comprend la production de ressources (pédagogiques) et la diffusion des contenus (en s'appuyant sur des outils de partage de la connaissance comme [PERGOLA](#)).
4. **Accompagner les acteurs de la filière** (acteurs économiques, assureurs, maîtres d'ouvrage, acteurs du bâtiment au sens large), qui ont manifesté, au-delà de la sensibilisation, le besoin d'un soutien sur des questions pratiques autour de l'application de référentiels (conduite de l'innovation, assurabilité, intégration des spécificités locales dans les cahiers des charges, auto-construction accompagnée...). Ce travail ciblera les structures déjà en contact avec les acteurs économiques pour leur fournir des outils d'accompagnement sur mesure et à jour. Sur ce point, la création de cellules locales, rassemblant dans un ensemble cohérent la diversité des acteurs de la construction, sera recherchée et encouragée.

Une articulation entre ces axes assure l'efficacité des actions. Ainsi, les actions relatives à l'innovation trouveront une concrétisation dans la production de référentiels reconnus. Ces derniers ne seront utiles que s'ils sont connus et compris par les professionnels, d'où la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement.



Des actions articulées sur 4 axes de travail

→ Des missions de long terme et des projets

Deux types d'actions ont été définis par axe :

- **les actions de long terme**, assurées en continu appelées « **missions** » ;
- **les actions à court et moyen termes** appelés « **projets** ». Ces projets correspondent à des études ou des productions spécifiques définies collégalement.

Les modes de financement devront être adaptés à ces deux types d'actions. Les missions devront bénéficier d'un financement pérenne pour être assurées en continu, tandis que les projets pourront être financés par des appels à projets ou programmes auxquels répondraient des consortiums ultramarins formés pour l'occasion au sein de l'instance inter-outre-mer.

Par conséquent, quel que soit l'axe, plusieurs missions transversales seront assurées :

- organiser les flux d'échange et traiter les sollicitations nationales ainsi que les demandes ultramarines pour identifier les chantiers à mener ;
- favoriser la mutualisation des travaux entre les territoires ultramarins, pour éviter les redondances et encourager les économies d'échelle ;
- mutualiser les besoins et la recherche de financement sur des projets (études, état des lieux...) menés en collaboration entre territoires ultramarins, effectuer une veille active sur les financements potentiels, et les stimuler, le cas échéant, par des appels à manifestation d'intérêt ;
- soutenir la mise en place de cellules locales, rassemblant des acteurs de la construction dans un ensemble cohérent et représentatif de la diversité.

Les paragraphes suivants détaillent, axe par axe, les missions spécifiques et projets identifiés lors des Assises. Des propositions complémentaires sortant légèrement du périmètre des Assises sont présentées en Annexe 3.

AXE 1 – FORMALISER DES RÉFÉRENTIELS POUR LES OUTRE-MER

Formaliser des Référentiels Outre-mer adaptés et reconnus nécessite un travail de collaboration au sein de chaque territoire, entre territoires et avec les instances nationales en charge de ces sujets. Un travail de veille est nécessaire afin de connaître les travaux en cours et d'apporter les contributions nécessaires à la prise en compte des territoires ultramarins.

En parallèle, l'instance inter-outre-mer devra assurer une représentation dans les commissions ad hoc et être identifiée comme interlocuteur pour toutes les problématiques relatives à l'édition de nouveaux référentiels (règlements, DTU, normes,...). Plus globalement, cet Axe 1 sera organisé de façon à assurer la mise en œuvre du « Réflexe Outre-mer » concernant tout type de référentiel, en veillant à ce que les acteurs soient associés aux différents process qui les concernent.

À noter que pour certains sujets pas assez matures, des travaux complémentaires pourraient être portés par la partie « Soutenir l'innovation et son évaluation par une approche régionale ».

Il est à souligner qu'avec les effets du changement climatique, les référentiels produits pour les territoires ultramarins sont susceptibles d'être considérés comme des préfigureurs de règles ou normes qui pourraient être déclinées sur le territoire hexagonal.

→ Propositions de missions et de projets

Missions

- **Promouvoir le « Réflexe Outre-mer » :**
 - Proposer systématiquement l'adaptation de chaque référentiel et label aux spécificités ultramarines dès lors que les territoires sont concernés.
 - Suivre l'évolution des référentiels et les actualiser en continu selon le prisme ultramarin par l'intermédiaire d'une instance ultramarine participant aux commissions nationales de manière pérenne.
- **Tenir à jour une cartographie des référentiels spécifiques aux Outre-mer relatifs aux matériaux et à leur mise en œuvre.**
- **Soutenir la participation des Ultramarins** à l'évolution réglementaire, aux comités de normalisation et autres groupes de travail nationaux du même type.
- **Explorer la décentralisation** de la production de référentiels en s'inspirant des normes et certifications étrangères des bassins géographiques.
- **Assurer une veille réglementaire et juridique** relative à la construction dans les territoires ultramarins.

Projets

Rendre plus lisible le corpus normatif pour organiser la production de référentiels

- **Recenser, prioriser et adapter les référentiels** aux spécificités des Outre-mer, notamment au regard des particularités climatiques et des vulnérabilités (exposition aux cyclones, séismes) (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Définir un socle commun méthodologique aux référentiels** ultramarins à harmoniser (ex : modalités de mesure, indicateurs et règles de calcul commun, etc. pour les vents cycloniques, les DPE, etc.)
- **Référencer les guides de mise en œuvre et de conception** ultramarins existants liés à la construction durable et produire de nouveaux guides thématiques adaptés aux spécificités ultramarines et pour l'ensemble des territoires ultramarins (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).

Matériaux et techniques vernaculaires

- **Identifier les référentiels** de mise en œuvre de matériaux et savoir-faire vernaculaires existants et reconnus.
- **Adapter des référentiels de techniques vernaculaires** existants et reconnus sur un territoire donné, pour une application sur un autre territoire pratiquant ou ayant pratiqué des techniques similaires.

Maîtrise d'ouvrage

- **Rédiger des cahiers de prescriptions** (solutions techniques de références performantes) intégrant des matériaux et techniques constructives locales ainsi que les modes de vie et d'habiter selon les types de construction (maison individuelle, logements sociaux, etc.). Ces cahiers contiendront des clauses types qui pourront intégrer les cahiers des charges de la commande publique, des bailleurs sociaux et des promoteurs immobiliers.
- **Soutenir la création de labels** « Bâtiment durable » propres à chaque territoire ultramarin pour valoriser les spécificités locales, ou par bassin dans une logique de soutenabilité financière (économie d'échelle) et de transversalité.

Produits et techniques constructives des pays voisins

- **Étudier le cadre réglementaire et normatif** (principes de validation normative par exemple) des pays voisins producteurs de matériaux à importer et les comparer au cadre européen pour faciliter la recherche d'équivalence de normes et limiter la réalisation d'essais.
- **Recenser les référentiels existants** sur les produits d'intérêt et leur mise en œuvre en mobilisant les bureaux de contrôle et centres techniques locaux ou étrangers.
- **Réaliser une étude d'opportunité territorialisée** pour identifier les produits à cibler pour la mise en place d'équivalences selon les critères suivants : durabilité, sécurité, qualité des produits (performance et adaptation au climat), niveau de priorité selon le besoin en local.
- **Produire des référentiels d'équivalence de performance** sur les matériaux et les techniques constructives des pays voisins pour une utilisation locale (bois, menuiserie, etc.).

→ Zoom sur des actions concrètes

Projets – Recenser, prioriser et adapter les référentiels (réglementations, normes, DTU, ATEC...) aux spécificités des Outre-mer, notamment au regard des particularités climatiques (UV, hygrométrie, air salin) et des vulnérabilités (exposition aux cyclones, séismes).

Adapter des normes et référentiels nationaux en lien avec différents sujets comme la fixation des tôles de couverture, l'évacuation des eaux pluviales, la corrosion des métaux, les xylophages et les attaques fongiques, l'exposition aux UV, au fort taux d'humidité et à l'air salin... Cette action se déroulera selon deux étapes :

- un recensement et un classement par nature et statut des référentiels à adapter. Par exemple une liste des ATEC excluant les Outre-mer dans leur domaine d'application, mais qui pour autant ont une pertinence sur les territoires ;
- une priorisation des sujets ;
- l'élaboration de plans d'action par type de référentiel et une mise en œuvre collective de ces actions.

Projets – Référencer les guides de mise en œuvre et de conception ultramarins existants, liés à la construction durable, et produire de nouveaux guides thématiques adaptés aux spécificités ultramarines et pour l'ensemble des territoires ultramarins.

Plusieurs guides de mise en œuvre et de conception sont ou seront rédigés par différents territoires sur des sujets variés. Selon le sujet abordé, certains guides réalisés sur un territoire pourraient valoir, peu ou prou, pour un ensemble de territoires. Le référencement des guides ultramarins existants et leur capitalisation contribueraient au développement de connaissances et savoir-faire partagés. Ceux-ci seraient enrichis par la réalisation de nouveaux guides thématiques applicables pour l'ensemble des territoires ultramarins. Les thématiques suivantes seraient à documenter :

- **Le confort** (habitation, tertiaire, écoles...) : thermique, hygrométrie et ventilation naturelle.
- **L'exploitation** : l'entretien, la réhabilitation, le confortement, la rénovation énergétique et de l'habitat, la récupération et l'usage des eaux pluviales, l'assainissement individuel en phyto épuration.
- **L'urbanisme** : les modalités d'adaptation de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) aux spécificités du climat tropical, la lutte contre les îlots de chaleur urbaine et la préservation de la biodiversité dans l'aménagement urbain.

AXE 2 – SOUTENIR L'INNOVATION EN ASSURER L'ÉVALUATION DANS UNE APPROCHE RÉGIONALE

Cet axe s'intéresse aux moyens de laboratoire et à la contribution scientifique des Outre-mer dans une logique de collaboration nationale, mais également internationale. Il permettra également d'étudier et d'objectiver les potentiels des Outre-mer en termes de techniques et matériaux novateurs ou non reconnus (techniques vernaculaires, matériaux biosourcés et géosourcés...)

→ Propositions de missions et de projets

Missions

- **Assurer une représentation** et une visibilité de l'expertise ultramarine.
- **Assurer le maintien et la pérennité** des expertises ultramarines par leur valorisation et l'échange de compétences.
- **Promouvoir la recherche universitaire sur les matériaux tropicaux** biosourcés, géosourcés et recyclés en contexte insulaire, sur l'amélioration de la performance du bâti, les biocides et bio additifs.
- **Favoriser les échanges entre acteurs ultramarins** (universités et écoles) et **identifier des sujets de recherche communs**.
- **Promouvoir les sujets de thèse et les travaux de recherche orientés vers les solutions durables** (techniques, matériaux) **avec une démarche applicative** et alimenter ces recherches avec des terrains d'expérimentation et des retours d'expériences.
- **Provoquer des échanges** d'expertises ultramarines et des collaborations scientifiques, assurer le partage des travaux en cours (fonctionnalités déjà développées en partie dans [PERGOLA](#)).
- **Faciliter l'émergence** et la reconnaissance (après évaluation) de matériaux et techniques vernaculaires.
- **Travailler avec les assureurs et parties prenantes des normes** volontaires pour trouver des solutions afin de faciliter l'innovation et l'expérimentation.
- **Partager les travaux sur la réglementation** et les exigences normatives au sein du monde académique et de la recherche pour mieux orienter les sujets de recherche.
- **Accroître les capacités d'essais** (en local, en collaboration avec le national et les pays voisins du bassin géographique) et renforcer le travail en réseau (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Organiser la coopération régionale** : développer les échanges de matériaux, savoir-faire et savoirs avec les pays voisins, y compris sur des sujets tels que la normalisation.
- **Renforcer le lien entre qualité de la construction et qualité d'usage** : identifier les modes d'habiter et l'aménagement des espaces adaptés aux spécificités culturelles.
- **Assurer une veille sur les aides disponibles**, les AMI et AAP nationaux, européens et internationaux et communiquer régulièrement les aides au financement de la recherche et de l'innovation (Crédit Impôt Recherche).

Projets

Développement de filières

- **Étude sur l'opérationnalité de la mesure d'exemption du marquage CE, à partir des travaux du CSTB** (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Identifier les produits « à potentiel »** à normaliser ou à certifier et définir une stratégie de mise en œuvre du référentiel correspondant (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Faciliter le passage de l'expérimentation à la technique courante.**
- **Étudier les possibles en termes d'utilisation de matériaux et techniques vernaculaires locales ou régionales** en s'appuyant sur les études existantes, et définir des préconisations en matière de développement de filières viables économiquement (Voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Étudier l'opportunité de structuration de filières régionales** selon les ressources disponibles dans les zones et en fonction de la maîtrise des techniques constructives en local, l'intérêt et la maturité des interlocuteurs étrangers et des enjeux économiques à long terme.
- **Étudier le potentiel de développement de l'exportation de produits** et savoir-faire locaux vers les pays voisins.
- **Dresser un état des lieux des matériaux, produits et techniques constructives du territoire et des pays voisins**, puis identifier et qualifier les échanges à potentiel au sein du bassin géographique (Import/Export).
- **Développer un programme de coopération** (ex: Interreg) de structuration de filières régionales avec des pays de la zone.
- **Mettre en place un label régional** (pays de la zone) ou valoriser des marques existantes pouvant être adaptées aux différents territoires (ex: GEOCERT) et une certification des entreprises qualifiées.
- **Réaliser une étude sur les attentes des clients finaux** (maîtres d'ouvrage et usagers) vis-à-vis des produits du bassin régional, évaluer leur acceptation, en intégrant par exemple une mission d'accompagnement par les bureaux de contrôle.

Matériaux et techniques vernaculaires

- **Évaluer les techniques vernaculaires** régionales ou locales (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Définir des procédures assurantielles** pour rendre assurables des techniques vernaculaires.
- **Organiser l'évaluation et la mesure de la performance et de la qualité** des bâtiments construits selon des techniques vernaculaires à potentiel.
- **Étudier et faire des propositions d'adaptation des procédures permettant de certifier un produit localement**, notamment les procédés vernaculaires. Proposer des procédures adaptées pour accompagner l'innovation jusqu'à la normalisation en travaillant en collaboration avec les structures hexagonales (CSTB/BNTEC).
- **Fédérer des groupes de réflexion** intégrant des usagers et professionnels de la construction sur la conciliation entre architecture traditionnelle et enjeux modernes (challenge école d'architecture, intégration des matériaux nouveaux tout en respectant les caractéristiques de l'habitat traditionnel, etc.).
- **Organiser un concours entre territoires ultramarins** sur l'utilisation de techniques vernaculaires.
- **Promouvoir les appels à projets portant sur la réalisation de bâtiment à partir de matériaux et techniques vernaculaires** et intégrant l'instrumentation, le suivi des performances et de la qualité du bâti, l'objectivation de la méthode et la traduction normative éventuelle des pratiques vernaculaires sur opportunité.

Développement des capacités d'essais

- **Identifier et recenser l'ensemble des capacités d'essais** des territoires ultramarins et des pays voisins au sein de leur bassin régional.
- **Évaluer le besoin en typologie d'essais par territoire** puis œuvrer pour le renforcement des capacités d'essais nécessaires, par exemple en développant les plateaux techniques existants tout en s'assurant de la viabilité économique des capacités d'essais selon la demande locale, ou par des collaborations avec des laboratoires nationaux et internationaux.
- **Proposer des protocoles d'essais adaptés** selon les spécificités des territoires et les faire reconnaître (reconnaissance COFRAC,...).

- **Poser les conditions et hypothèses d'applicabilité** et de mise en œuvre de référentiels dans les Outre-mer.
- **Étudier l'opportunité de réaliser des mesures métrologiques à partir d'équipements de pays voisins**, étudier un processus de consultation d'expert en métrologie hexagonale à distance, tout en facilitant la montée en compétences locale.
- **Identifier et encourager les collaborations entre les centres d'essais locaux** des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) et des centres techniques, ainsi qu'avec les centres d'essais de pays voisins des bassins géographiques concernés.
- **Identifier les organismes accréditeurs et les équivalences au COFRAC** et les capacités d'essais des pays voisins.

Mettre à disposition des outils de dimensionnement adaptés.

- Développer et adapter des outils de calculs de bilan carbone.
- Adapter les outils de dimensionnement nationaux aux matériaux et produits disponibles sur les territoires ultramarins.

Structuration des réseaux d'expertises

- **Recenser les expertises** (acteurs de la recherche, industriels BET, architectes) locales et issues des pays voisins, constituer un réseau d'experts locaux et mettre en place des partenariats avec des experts hexagonaux, ultramarins ou régionaux sur les expertises manquantes sur le territoire.
- **Organiser la chaîne de l'innovation** par le biais du réseau d'experts locaux afin d'orienter et d'accompagner l'innovation.
- **Développer les échanges régionaux notamment entre les universités** et les entreprises des pays voisins, entre les universités elles-mêmes (par exemple : jumelage) par l'organisation d'événements majeurs (par exemple : symposiums régionaux comme le fait la Nouvelle-Calédonie) et favoriser les recherches conjointes.

Évaluer la performance

- **S'appuyer sur les expériences locales** par l'organisation de retours d'expériences des professionnels, le partage d'informations et la création d'un observatoire des sinistres en lien avec les assureurs.
- **Donner les moyens aux assureurs** de mesurer les risques en apportant des preuves sur la performance et la qualité d'usage par la réalisation d'études techniques.
- **Apporter les éléments de preuve** de la performance des matériaux exposés aux contraintes climatiques locales (vent, UV, hygrométrie, air salin) et naturelles (insectes, fonges) permettant de réduire les vulnérabilités (cyclones, inondations, séismes).
- Définir des procédures assurantielles pour rendre assurable des matériaux et des techniques de mise en œuvre des pays voisins.

Accélération, expérimentation et démonstrateur

- **Concevoir et réaliser des démonstrateurs** comme des maisons témoins (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Concevoir et mettre en place des bâtiments démonstrateurs** ou des chantiers pilotes d'expérimentation et de démonstration de modes constructifs nouveaux ou vernaculaires, bioclimatiques, accessibles et sources d'économie d'énergie, situés idéalement à proximité de structures de formation. Ces lieux d'expérimentation seraient dédiés à la réalisation de tests sur des matériaux et produits, en assurant le suivi des performances et pouvant intégrer la participation des habitants.

→ Zoom sur des actions concrètes

Mission – Accroître les capacités d’essais (en local, en collaboration avec le national et les pays voisins du bassin géographique) et travailler en réseau.

Faute de capacités d’essais suffisamment développées en local, des échantillons de matériaux et produits de construction sont envoyés en métropole par certains acteurs économiques pour caractériser et faire certifier leur matériau. Cela induit des coûts, des délais et un impact carbone plus élevés que si les essais avaient été réalisés en local.

Si certains territoires disposent déjà de capacités locales, par exemple le CTBF de Guyane pour le bois, la caractérisation au vieillissement de matériaux et les essais sur les menuiseries pour le CIRBAT (La Réunion), ou encore les équipements à venir du plateau technique BEPOSDOM (Guadeloupe) pour la caractérisation thermique, d’autres capacités d’essais mériteraient d’être développées. Certains territoires pourraient s’appuyer sur les laboratoires des pays voisins comme l’a fait la Nouvelle-Calédonie avec le Japon et l’Australie.

Cette mission consiste à favoriser le fonctionnement en réseau selon le maillage existant entre laboratoires locaux et laboratoires de pays voisins et répond à une logique de mutualisation des capacités d’essais entre pays d’un même bassin, ainsi qu’entre territoires ultramarins proches. Par exemple, les Antillais pourraient caractériser le bois en sollicitant le CTBF de Guyane. Pour répondre aux problématiques d’étalonnage et de contrôle des équipements en local, des mesures métrologiques pourraient être réalisées à partir d’équipements de pays voisins en sollicitant l’expertise métrologique hexagonale à distance, tout en assurant une montée en compétences progressive en local.

Projet – Étude sur l’opérationnalité de la mesure d’exemption du marquage CE

L’exemption du marquage CE sur les territoires ultramarins ouvre des possibilités qui aujourd’hui n’ont pas de débouchés opérationnels. Une piste de travail intéressante serait de procéder produit par produit en se penchant sur leur mode de reconnaissance dans leur pays d’origine

(équivalent à des certifications) et d’analyser les performances reconnues au regard des besoins. Ce travail s’avère moins chronophage et fastidieux que de travailler sur la mise en place d’équivalences de normes étrangères, même si ces travaux peuvent donner des résultats dans le long terme en collaboration avec les comités de normalisation internationale et des différents bassins géographiques.

Cette démarche s’inspire de la pratique de la Nouvelle-Calédonie qui a adopté et mis en place, depuis quatre ans, un processus permettant d’utiliser des produits non marqués CE tout en assurant la qualité des ouvrages.

Ainsi, cette étude consisterait à expérimenter localement des process qui permettront :

- D’arbitrer la pertinence d’importer un produit donné au regard des produits déjà disponibles et de l’écosystème local,
- De qualifier précisément, notamment en termes de performance, des produits du bassin géographique à potentiel,
- De préciser les modalités de mise en œuvre de ces produits en identifiant les différents freins.

Pour ce faire, l’approche sera essentiellement performancière. Il s’agira d’étudier les référentiels de mise en œuvre du domaine traditionnel et d’en tirer les performances attendues d’un produit. Ces performances attendues seront comparées aux performances du produit non marqué CE, inscrites dans son certificat/label/marquage de son pays d’origine. Cette comparaison permettra alors d’évaluer les possibilités d’utilisation de ce produit.

En fonction de la nature du produit et de sa destination, trois types de performance seront étudiés :

- Les performances dictées par le respect des réglementations. Seront notamment explorées les possibilités offertes par la loi ESSOC.
- Les performances dictées par le respect des normes volontaires. Pour ce point, une collaboration étroite avec les assureurs, permettra d’expérimenter des process qui permettraient de mettre en œuvre des produits non marqués CE.

- Les performances dictées directement par des caractéristiques intrinsèques d'un matériau brut. Un travail sur les correspondances entre les résultats des laboratoires de la zone géographique, permettrait dans certains cas l'utilisation de matériaux non marqués CE.

Lors de la réunion du 24 juin 2024, trois familles de produits ont été identifiées pour tester cette démarche : **la tôle de couverture, le carrelage et le bois et ses dérivés**. Après une préparation mutualisée, les études et « mises en situation » se feront à partir des cellules locales pour chaque territoire. Ces cas d'usage riches d'enseignements permettront d'illustrer par des cas concrets le potentiel de la mesure d'exemption du marquage CE. Cette étude complétera les travaux confiés au CSTB diligenté par la DHUP/DGOM.

Projet – Identifier les produits «à potentiel» à normaliser ou à certifier et définir leur référentiel de mise en œuvre.

Le bambou est un matériau biosourcé identifié à potentiel par La Réunion et La Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, la mise en œuvre de bambou en ossature à une échelle industrielle ne peut pas être envisagée en l'absence de DTU ou de règles professionnelles. Dans l'optique d'obtenir l'assurabilité des ouvrages, une démarche de demande d'ATEC ou d'ATEX s'avère nécessaire.

D'autres matériaux ont déjà été identifiés à La Réunion comme étant à potentiel telle que la paille de vétiver en tant que matériau d'isolation. Il s'agit d'un matériau isolant performant, écologique et d'une durée de vie élevée. Les règles professionnelles existantes ne couvrent que la paille de blé, dont la mise en œuvre ne vise pas La Réunion. Une étude de faisabilité de l'utilisation de la paille en climat tropical reste donc à mener.

La brique de terre crue est développée à Mayotte et en Guyane. Un projet de fibrage des briques est en cours de réalisation en Guyane avec des apports de la Nouvelle-Calédonie. Ce projet est susceptible d'intéresser d'autres territoires, et mériterait d'être partagé plus largement.

Enfin, l'utilisation du pin en provenance de Madagascar (au lieu du pin importé d'Europe continental, pour La Réunion et Mayotte) est une piste également à étudier.

Ainsi, après un recensement en commun des produits à potentiel et une priorisation des sujets, une recherche, ou l'élaboration des éléments de preuve et de bonnes pratiques, permettra d'envisager la rédaction de référentiels opposables.

Projet – Recenser et évaluer les techniques vernaculaires locales et ou régionales

Les techniques de construction vernaculaire représentent une richesse culturelle des territoires ultramarins, mais également une source d'innovation en matière de techniques sobres et bas carbone. Un recensement et une classification commune des techniques et de leur potentiel serait une première étape de cette action, qui pourra déboucher sur des pistes de valorisation et de réintroduction de certaines techniques (ex : brique en terre compressée, bambou, bois d'œuvre, paille de vétiver, chaume, etc.).

L'évaluation des potentiels de ces techniques consisterait à quantifier les gisements des matériaux utilisés, apprécier la maturité de la chaîne de transformation et de production, et préciser l'existence ou non d'éléments de conformité de type norme, accréditations ou autres éléments traduisant le caractère assurable du produit et de sa mise en œuvre.

L'intégration de ces techniques évaluées voire « réactualisées » pourra se faire à travers des marchés publics de bailleurs sociaux, voire de promoteurs immobiliers....

→ **Quelques exemples :** l'utilisation du M'tseve (feuille de cocotier) à Mayotte et des feuilles de palmier en Guyane pour les couvertures, la caractérisation et le classement des tuiles et carrelages en terre cuite en Martinique, le recours au bois Mahogany en Guyane,...

Projet – Monter des démonstrateurs comme des maisons témoins

Ces démonstrateurs seront la preuve du concept de modes constructifs nouveaux, traditionnels et/ou bioclimatiques accessibles et sources d'économie d'énergie. Ils intégreront le suivi et la démonstration en temps quasi réel des performances de ces modes de construction, ainsi que la participation des usagers. Ces démonstrateurs seraient idéalement situés à proximité de structures de formation pour illustrer le contenu de formation des apprenants.

AXE 3 – SENSIBILISER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE AVEC LES PROFESSIONNELS ULTRAMARINS

Accentuer la valorisation des outils à disposition des professionnels ultramarins est indispensable, notamment dans un contexte où les canaux de diffusion sont peu adaptés et où l'information peut sembler floue voire contradictoire. Le périmètre de cette action comprend le partage, la mutualisation et la production de ressources (pédagogiques), ainsi que la diffusion des contenus (en s'appuyant sur des outils de partage de la connaissance comme [PERGOLA](#)).

→ Propositions de missions et de projets

Missions

- **Maintenir et animer des outils de partage** inter-outre-mer (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Avoir la capacité de produire des ressources appropriées à la formation** des professionnels de la construction (artisans, constructeurs, BET, architectes) vis-à-vis des référentiels ultramarins adaptés ou propres aux Outre-mer (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Informers les maîtres d'ouvrage** (collectivités, bailleurs sociaux, établissements publics locaux, promoteurs et aménageurs), les assureurs, les bureaux de contrôle et les usagers.
- **Recenser les outils et supports existants et les diffuser.**
- **Coordonner un ensemble d'acteurs locaux** (CAUE et équivalents, collectivités, etc.) pour élaborer des guides de bonnes pratiques aux formats oraux et visuels (pour la population et les entreprises), de vulgarisation et d'information (centralisation des connaissances scientifiques).
- **Communiquer auprès des entreprises locales et des maîtres d'ouvrage les connaissances disponibles dans les référentiels existants**, les bonnes pratiques de construction, les avancées techniques, les normes et DTU existants, les problématiques liées aux assurances, et leur donner des clés de compréhension pour qu'ils choisissent des matériaux et des techniques de construction davantage adaptées au territoire.
- **Valoriser les actions des centres de ressources** locaux (Réseau bâtiment durable, CAUE, et autres) ainsi que des organismes professionnels locaux (CERC, Fédérations, CMA...).
- **Promouvoir des modules de formation dédiés à la conception bioclimatique** dans les territoires ultramarins au sein des universités et des écoles d'enseignement supérieur ultramarines (ingénieur, architecte) et hexagonales.

Projets

Sensibiliser/informer

- **Produire du matériel pédagogique pour les professionnels**, notamment ceux relatifs aux modes opératoires dédiés à la normalisation au sens large.
- **Favoriser par une étude de faisabilité** le développement de plateformes techniques pour les formations en situation.

- **Concevoir des démonstrateurs de type maison témoin** à destination du grand public, exemplaire en termes de conception frugale et bioclimatique, combinant différentes solutions complémentaires, et modulables pour vulgariser la connaissance ultramarine et communiquer concrètement sur les innovations, y compris les résultats de recherches (ces démonstrateurs pourraient être ceux évoqués dans l'AXE 3).
- **Diffuser les résultats de la recherche scientifique** et donner de la visibilité sur les travaux de recherche en cours par la création d'une base de données qui référencerait également les experts et leurs domaines d'expertise.

Accompagner la mise en œuvre

- **Acculturer les maîtres d'ouvrage** aux pratiques vernaculaires et aux modalités d'intégration de ces pratiques dans les cahiers des charges et plus largement sur tout produit innovant adapté aux territoires.
- **Simplifier les guides liés à la construction durable à destination des décideurs** (élus locaux et régionaux), des promoteurs immobiliers, des bailleurs sociaux.
- **Mettre à disposition des populations un guide vulgarisé et des fiches pratiques** pour favoriser une bonne pratique de l'auto-construction accompagnée, et les rendre accessibles via les collectivités, les CAUE et ses équivalents.

→ Zoom sur des actions concrètes

Mission – Maintenir et animer des outils de partage inter-outramer

De nombreux guides de bonnes pratiques sur la construction durable sont réalisés sur différents territoires, mais leur notoriété est limitée. Bien que certains centres de ressources existent (PERGOLA de l'AQC, Envirobat des CAUE et les autres centres de ressource des associations du Réseau Bâtiment Durable), une animation dédiée au recensement des études et projets, à leur mise à disposition et à la communication auprès des acteurs de la construction, favoriserait la mutualisation des contributions et champs d'application de la construction durable. Cette démarche permettrait ainsi la montée en compétences de l'ensemble des acteurs à l'échelle ultramarine.

Mission – Avoir la capacité de produire des ressources appropriées à la formation des professionnels de la construction (artisans, constructeurs, BET, architectes) vis-à-vis des référentiels ultramarins adaptés ou propres aux Outre-mer.

L'expertise développée par les spécialistes en charge de l'adaptation et la production de référentiels ultramarins se doit d'être disséminée auprès des acteurs de la construction pour garantir leur application sur le terrain. Cela passe par la collaboration avec les centres en charge de la formation des professionnels (constructeurs, artisans, BET, architectes, assureurs) et des maîtres d'ouvrage (public, parapublic et promoteurs). Ainsi, il sera nécessaire de produire des ressources actualisées concernant par exemple l'application des normes harmonisées, en impliquant les chambres consulaires, les organismes de compétences, les organismes socioprofessionnels, les CAUE (et équivalents) et DEAL (et équivalents). Les concepteurs de référentiels veilleraient à l'actualisation du contenu des formations et accompagneraient les formateurs.

AXE 4 – APPUYER L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

Des structures accompagnant les entreprises et maîtres d'ouvrage existent sur tous les territoires. Cependant, un besoin de soutenir ces structures a été identifié sur des questions pratiques autour de l'application de référentiels (conduite de l'innovation, assurabilité, intégration des spécificités locales dans les cahiers des charges, l'auto-construction accompagnée...). Ce travail ciblera les structures déjà en place, afin de leur fournir des outils d'accompagnement sur mesure et à jour.

→ Propositions de missions et de projets

Missions

- **Assister les structures d'accompagnement des acteurs économiques** dans les démarches de certification (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Favoriser l'intégration d'éléments des référentiels ultramarins** dans les exigences des Maîtres d'Ouvrage. (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Faciliter la réalisation d'expérimentation.** (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Animer le réseau d'acteurs** et communiquer sur les événements en Outre-mer.
- **Développer le concept de biennale** de la construction dédiée aux territoires ultramarins en s'inspirant de la Nouvelle-Calédonie. Organiser des journées d'information du bâti tropical.

Projets

Soutenir les promoteurs de création de filières locales

- **Recenser et partager les bonnes pratiques (retours d'expériences)** en matière de développement de filières de matériaux et techniques vernaculaires, d'expérimentation et d'évaluation, produire des guides pratiques à destination des accompagnants locaux de création de filière. (voir ci-dessous « **Zoom sur des actions concrètes** »).
- **Recenser les chantiers expérimentaux** conduits par le service public (collectivités, intercommunalités, communes) et la communication sur les bonnes pratiques en termes de montage technique et juridique, permettraient de faire évoluer plus rapidement les cahiers des charges vers une pratique vertueuse.
- **Coordonner les études d'opportunité et de faisabilité**, en envisageant des collaborations inter-outre-mer et internationales.
- **Évaluer les ressources disponibles et le potentiel de production** sur chacun des territoires ultramarins pour permettre l'intégration de matériaux et procédés écoresponsables dans les marchés (commande publique, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers).

Auto-construction

- **Définir et documenter les régimes d'auto-construction encadrée et d'auto-réhabilitation accompagnée** (conditions, bonnes pratiques).
- **Soutenir la création d'un réseau de professionnels** agréés pour accompagner les chantiers qui pourront accompagner les ménages dans leurs projets de construction ou de rénovation de leur logement tout en garantissant la qualité des résultats.

→ Zoom sur des actions concrètes

Mission – Assister les structures d’accompagnement des acteurs économiques dans les démarches de certification

Cette assistance peut se traduire de la manière suivante : présentation des typologies de certification, outil d’aide à la décision pour orienter vers la certification la plus adaptée et vers les organismes certificateurs ; outil d’aide à la constitution du dossier de demande de certification et des éléments de preuve ; identification et présentation des centres d’essais en capacité de réaliser les tests attendus.

Mission – Favoriser l’intégration d’éléments des référentiels ultramarins dans les exigences des Maîtres d’Ouvrage

Les référentiels ultramarins sont essentiellement connus des acteurs du territoire d’origine du référentiel et des professionnels capables de les rédiger (BET, architecte). Néanmoins, les Maîtres d’Ouvrage ne sont pas toujours informés de ces référentiels en raison d’un manque de communication et parfois de formation. Pour y remédier, les référentiels ultramarins doivent faire l’objet d’une large diffusion et être retranscrits dans des formats utilisables pour les MOA, afin qu’ils puissent intégrer des exigences adaptées au contexte dans leurs cahiers des charges.

Mission – Faciliter la réalisation d’expérimentation

Les Maîtres d’Ouvrage rencontrent des difficultés à monter des marchés de mise en œuvre de matériaux et procédés de construction vernaculaires ou innovants sans reconnaissance assurantielle préalable. L’expérimentation est une solution, mais elle reste encore complexe à mener.

Projet – Recenser et partager les bonnes pratiques (retours d’expériences) en matière de développement de filières de matériaux et techniques vernaculaires, d’expérimentation, d’évaluation

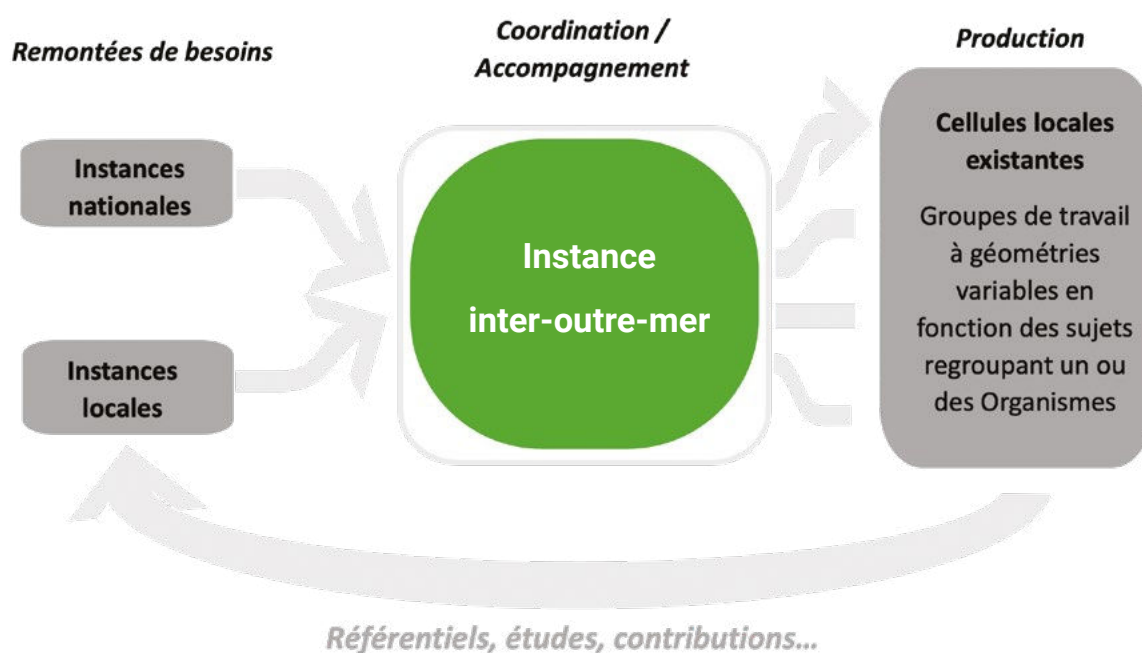
L’intégration d’exigences dans les cahiers des charges n’est pas suffisante pour favoriser la réalisation de constructions durables à l’initiative d’acteurs publics. Si des leviers sont connus pour que la commande publique favorise le recours aux éco-matériaux, leur mise en pratique n’est pas si simple et fait l’objet d’une prise de risque (marché infructueux par exemple). L’organisation de retours d’expérience entre filières matériaux/produits pour partager des bonnes pratiques ayant fait leurs preuves paraît indispensable pour accélérer la mise en œuvre de constructions plus durables.

L’adaptation au contexte ultramarin des process de recyclage, de réutilisation et de réemploi de matériaux et équipement à la suite d’une déconstruction sélective, est également à traiter sous cet angle.

CRÉATION D'UNE INSTANCE ULTRAMARINE DE COORDINATION

La mise en œuvre de ces actions collaboratives nécessite la mise en place d'une organisation pouvant répondre aux besoins nationaux et territoriaux en s'alimentant des expériences et expertises locales. C'est ainsi qu'a été identifié le besoin de créer une instance inter-outré-mer de coordination des travaux relatifs à la production de référentiels, en collaboration avec les structures nationales et locales existantes.

→ Une instance ultramarine pour mutualiser intelligemment les travaux



Fonctionnement de l'instance inter-outré-mer

Comme mentionné dans les sections précédentes, l'instance inter-outré-mer proposée répond aux besoins spécifiques exprimés localement par plusieurs territoires. Elle s'appuie sur des groupes de travail formés par des experts locaux en collaboration avec des experts nationaux, en fonction des exigences identifiées. Ce fonctionnement a déjà fait ses preuves, notamment à travers le programme OMBREE qui, depuis 2020, coordonne des travaux mutualisés, réalisés sur plusieurs territoires ultramarins, répondant aux besoins locaux.

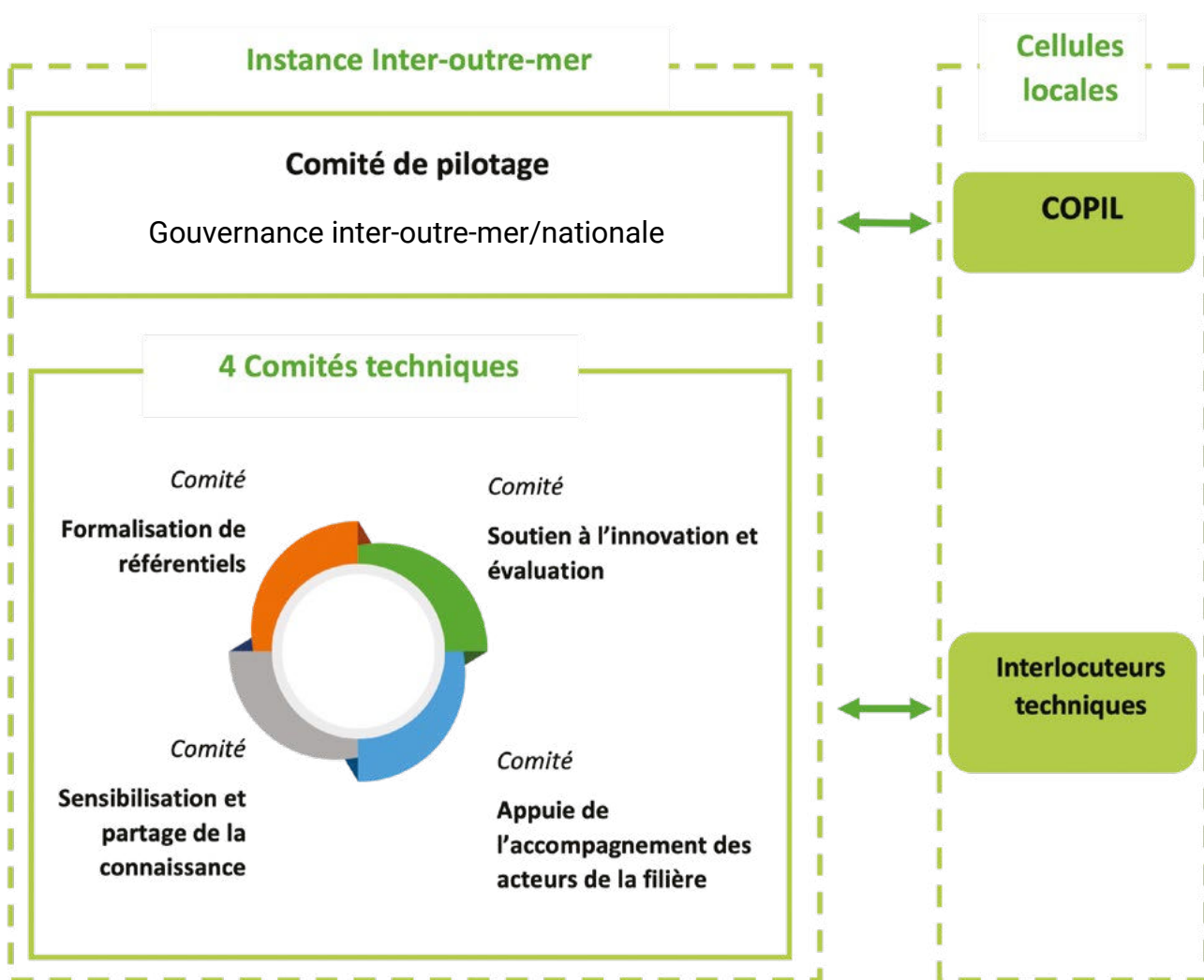
→ Une interaction avec les territoires via des cellules locales

Cette instance inter-outr-mer s'appuiera sur des cellules locales, existantes ou à créer, qui regrouperont les expertises locales et les parties prenantes de l'acte de construire par territoire. Ces cellules gérées localement sont indépendantes de l'instance inter-outr-mer et participent aux travaux en commun. Les interactions entre les cellules locales et l'instance sont décrites et organisées dans la gouvernance du système.

Ainsi, les instances décisionnaires des cellules locales seront directement impliquées dans le comité de pilotage de l'instance inter-outr-mer et les axes de travail définis plus haut seront diligentés par des comités techniques, composés d'experts issus des cellules locales.

Ces cellules seront les pilotes des relations avec les écosystèmes locaux, des détecteurs de travaux à mener et des instances locales reconnues nationalement.

En fonction des accords locaux, une cellule pourrait représenter plusieurs territoires. Cependant, chaque territoire est mis sur un pied d'égalité pour les choix à faire au sein de l'instance inter-outr-mer (priorisation des projets, formulation des besoins, etc.).

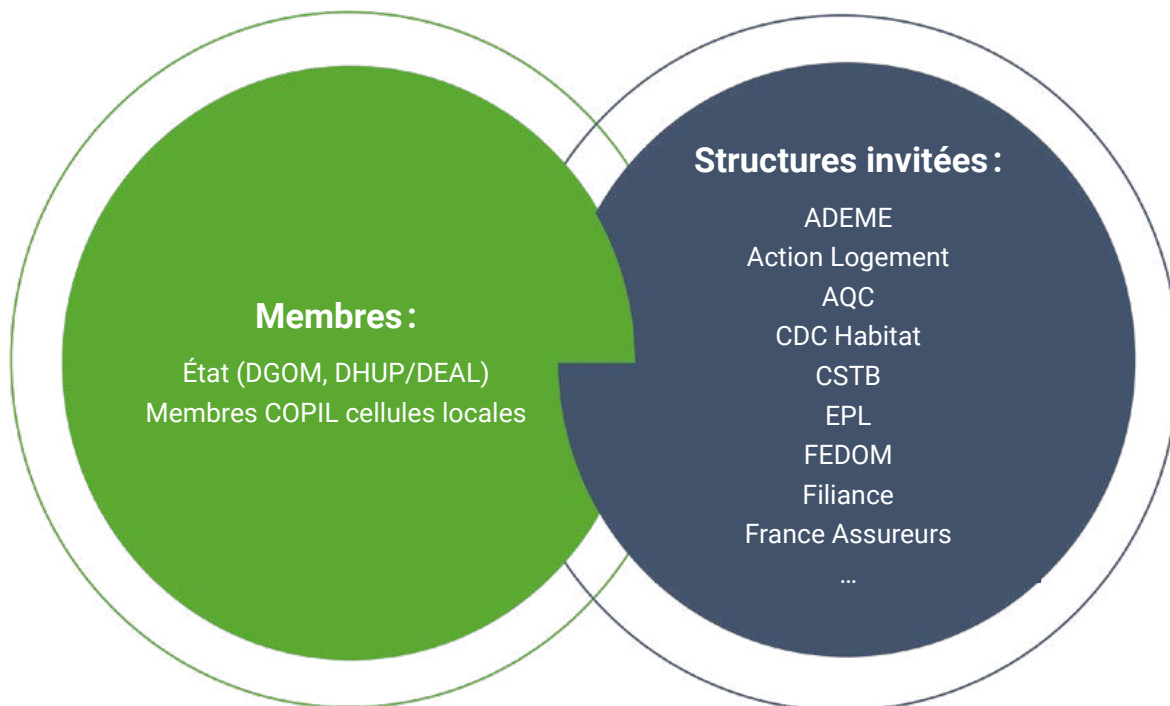


Interaction de l'instance inter-outr-mer avec les cellules locales

→ Une gouvernance inter-outr-mer plurielle

Les Assises ont permis de définir une première configuration du comité de pilotage de l'instance inter-outr-mer. Celui-ci serait composé de membres (avec un pouvoir d'arbitrage) et de structures invitées (voix consultatives). Le principe de gouvernance s'appuie sur :

- des décisions prises localement avec l'État et les financeurs ;
- le consensus en cas d'arbitrage ;
- chaque territoire pèse le même poids sur les décisions prises.



Composition du comité de pilotage

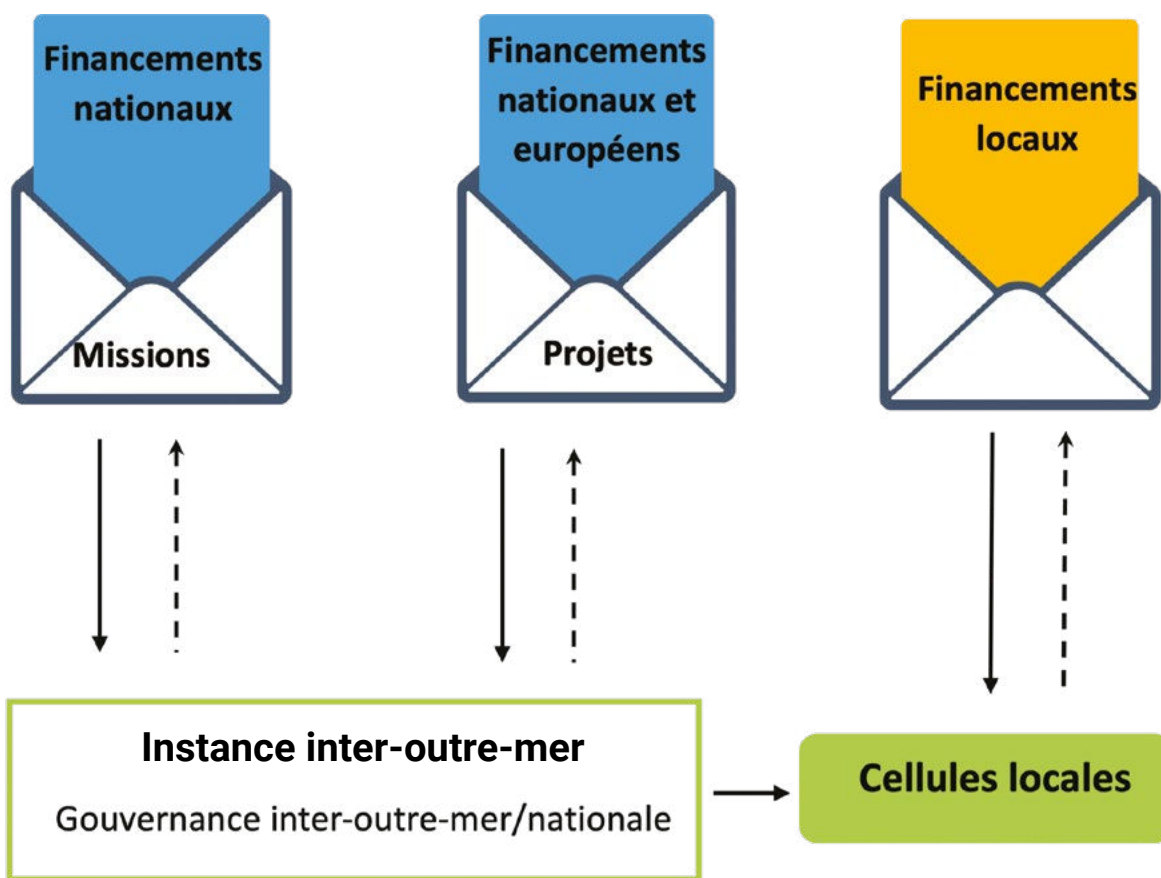
→ Une ingénierie financière pour assurer une stabilité à long terme

L'une des missions de l'instance inter-outr-mer est de coordonner le financement des actions définies par le présent document et priorisées par le comité de pilotage. Les financements en termes de missions devront être de nature à assurer une vision à moyen long terme, afin de pouvoir faire bénéficier les acteurs ultramarins d'une stabilité et d'une capacité d'anticipation vis-à-vis des référentiels au sens large. Une gestion centralisée de ce budget donnera aux pouvoirs publics une meilleure visibilité et une capacité de contrôle accrue sur les dépenses réalisées, ainsi qu'une garantie en termes de mutualisation des efforts.

Pour ce qui est des projets, il a été fait le constat que plusieurs mécanismes de financement pourraient être sollicités dès lors qu'une réponse solide est constituée dans le cadre d'appels à projets ou à programme. L'une des missions de l'instance inter-outr-mer sera de constituer des consortiums inter-territoires afin de répondre à diverses consultations, en fonction des besoins identifiés et des configurations d'éligibilité.

En fonction des travaux menés par les experts locaux dans les missions et projets définis et délimités par le comité de pilotage, des rémunérations sont à prévoir pour leurs prestations.

Enfin, pour assurer l'indépendance des cellules locales, l'instance inter-outr-mer, n'aura pas pour vocation de solliciter les financements locaux, et une cellule locale pourra solliciter en toute indépendance un financement national ou candidater à un appel à projets pour un besoin très spécifique qui, par exemple, ne concernerait, que son territoire.



-----> Sollicitation, montage de dossiers de candidature, présentation des résultats,...

————> Flux financier

Schéma synthétique des flux financiers

→ Configurations administratives

La coordination et la mise en œuvre des premières actions prioritaires définies dans le cadre des Assises pourront démarrer dès l'obtention de financements. Dans un premier temps, ces actions pourraient s'inscrire dans la démarche OMBREE dans une continuité de la dynamique générée. Le montage d'une structure pérenne et autonome constituera alors une action prioritaire. Une première enquête a permis de recueillir les attentes d'un échantillon de partenaires pressentis pour les instances de gouvernance (Annexe 7). Les premières pistes proposées ci-dessous sont le fruit de ces discussions, dont la synthèse est présentée en Annexe 8.

Comparaison entre un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et une Association type loi 1901

Pour choisir entre les deux configurations administratives possibles pour l'instance inter-outre-mer, il est crucial de comprendre leurs avantages, inconvénients, opportunités et menaces potentielles.

Ci-dessous se trouve une analyse comparative exhaustive basée sur une matrice SWOT pour chacune des deux options. Cette analyse est complétée par une variante qu'il a semblé judicieux de proposer à ce stade.

L'analyse des options (Groupement d'Intérêt Public et Association Loi 1901), présentée en Annexe 6, conduit aux conclusions suivantes :

Groupement d'Intérêt Public (GIP) :

- **Avantages** : Accès aux financements publics, gouvernance partagée, et crédibilité institutionnelle.
- **Inconvénients** : Complexité administrative et régulation stricte.

Choix de l'Association Loi 1901 :

- **Avantages** : Flexibilité, indépendance, et capacité à innover.
- **Inconvénients** : Ressources limitées et dépendance financière.

Le choix entre le GIP et l'association 1901 dépend des priorités stratégiques. Si l'accent est mis sur la sécurité financière, l'accès aux financements publics et une gouvernance partagée avec les institutions publiques, le GIP est plus adapté. En revanche, si l'indépendance, la flexibilité et l'innovation sont les priorités, alors une association loi 1901 serait préférable. L'évaluation de ces critères en fonction des objectifs à long terme permettra de faire un choix éclairé.

Au vu des auditions menées, la place des professionnels doit être centrale dans cette organisation pour les responsabiliser et les impliquer totalement. Ainsi une forme associative semble plus indiquée pour assurer un portage plus tourné vers le privé.

Une variante sous forme de Forum de la Construction Durable Outre-mer

Cependant, au vu de la complexité et des difficultés que ces deux configurations représentent en termes d'organisation de la gouvernance, il est proposé d'aborder cette structuration par le passage à un stade intermédiaire, qui serait une forme administrative similaire à celle d'un programme comme OMBREE ou PACTE, sur une période pluriannuelle pouvant coïncider avec l'agenda du PLOM, soit un quadriennat. Ce programme qui prendrait le nom de « Forum de la Construction Durable en Outre-mer » est une organisation à part entière sans identité juridique propre mais doté de plusieurs outils de gestion de la gouvernance.

Ce fonctionnement est formalisé dans le cadre d'un schéma d'organisation comprenant notamment :

- des cellules locales et les instances nationales ;
- un Conseil de Consortium avec les collectivités territoriales et les trois directions de l'État concernés ;
- un COPIIL avec les organes experts nationaux ;
- un Comité Scientifique et Technique opérationnel pour la réalisation des missions et travaux.

Concernant la présidence du Conseil de Consortium, il s'agirait plus d'une « présidence- animation » qui gagnerait à être tournante pour permettre à chaque territoire et quelle que soit sa taille ou son niveau d'avancé d'avoir la faculté pour une période donnée de faire valoir ses idées et attentes dans une logique de co-construction.

Cette organisation transitoire et préalable nécessite pour avoir une chance de réussite d'être adossée à une structure solide organisée et ayant produit des résultats significatifs dans le portage de programme et l'animation du réseau d'acteur concerné.

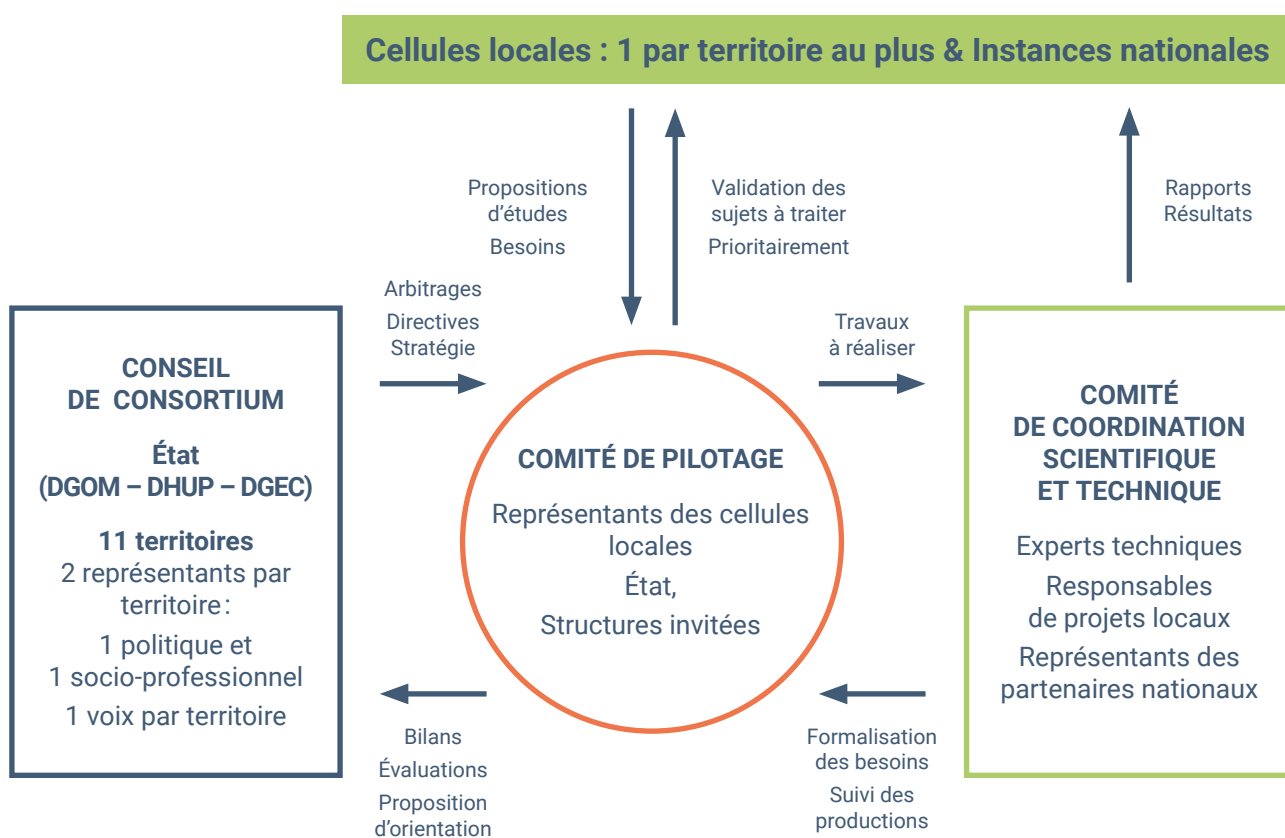
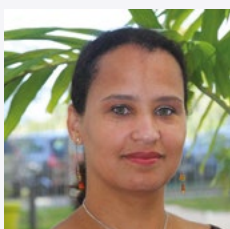


Schéma principe de gouvernance du Forum de la Construction Durable en Outre-mer

TOUS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS REPRÉSENTÉS

Les propositions présentées dans ce document sont issues des échanges entre les rapporteurs, qui ont su mettre en commun le travail réalisé lors des ateliers locaux. Ci-dessous la liste des rapporteurs pour les 11 territoires.

→ Guadeloupe



**Clémence
PHAROSE**

Adjointe au chef de service, responsable du pôle bâtiment durable DEAL Guadeloupe



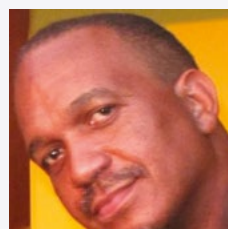
**Joël
PAUL**

Animateur de la Fonction Conseil Energie CAUE Guadeloupe



**Paul
QUISTIN**

Vice-président chez AFPS parasismique



**Frantz
COGNET**

Responsable Service Travaux SIKOA SA HLM Guadeloupe

→ Îles Wallis-et-Futuna



**Petelo
TAKANIKO**

Chef de projets Service travaux publics gouvernement de Wallis et Futuna



**Annick
GIRAUDOU**

Cheffe de service des travaux publics gouvernement de Wallis et Futuna

→ Nouvelle-Calédonie



**Cécilia
LAUDEREAU**

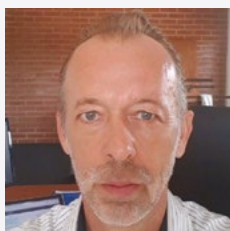
Chargée de mission performance de la construction au sein du RCNC (Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie)



**Djamil
ABDELAZIZ**

Directeur du RCNC (Référentiel de la Construction de la Nouvelle-Calédonie)

→ Guyane



Stéphane LAMBERT

Directeur La brique de Guyane



Tomasz SZKALUBA

Architecte DPLG,
Chef de Projet Habitat
chez les Compagnons
Bâtisseurs Guyane



Anna NOURRIC

Directrice CTBF
Guyane



Fabien BERMÈS

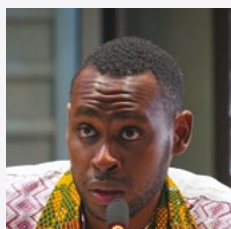
Directeur AQUAA

→ Mayotte



Maareva PAYET

Responsable R&D et
QEB chez LEU



Melvyn GORRA

Coordinateur Art
Terre Mayotte



Dominique TESSIER

Directeur CAUE
Mayotte



Maud ANDRIANARINOSY

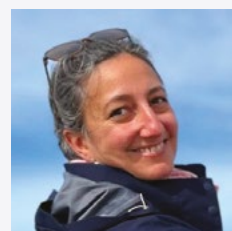
Coordinatrice CAUE
Mayotte

→ Saint-Pierre-et-Miquelon



Christophe DJEGHMOUM

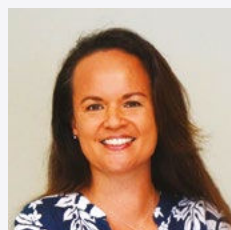
Conseiller Info
Energie
Archipel
Développement



Marie GONTOWICZ-PY

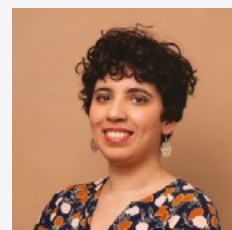
Directrice opérationnelle
Archipel Aménagement

→ Polynésie



Vaihere FERRAND

Directrice adjointe
Délégation à
l'habitat et à la ville



Nafissa BOUTKHIL

Cheffe de projet qualité
de la construction et
développement durable



Jérôme CHUNG

Directeur de filiale -
SOCOTEC Polynésie



Sandra EBB-TREBOUTA

SASARANA

→ Martinique



**Jean-Yves
BONNAIRE**

Secrétaire général
FRBTP Martinique



**Florence
DECLAVEILLERE**

Cheffe de l'UDAP et
de la CMH Martinique
Ministère de la
Culture



**Didier
DERIS**

Directeur ANCO



**Florence
TALPE**

Directrice KEBATI



**Michel
NEROVIQUE**

Animateur CERC
Martinique

→ La Réunion



**Bruno
MALET-DAMOUR**

Maître de
Conférences
Université de
La Réunion



**Laurent
CANU**

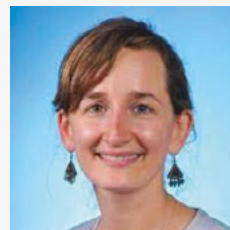
Directeur Régional
Outremer SARETEC



**Alçay
MÔROUVAYE**

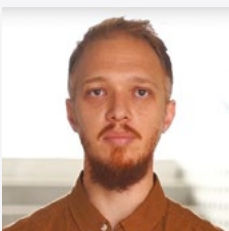
Directeur SAS
SINARJI

→ Saint Martin



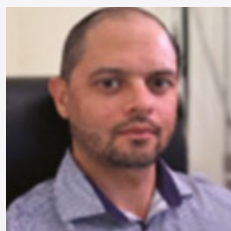
**Chloé
ADDA**

Directrice projet
AMOCA



**Cyril
HOAREAU**

Chef de projet
MDE tertiaire
& collectivités
Energies Réunion



**Frédéric
CHANFIN**

Directeur du CIRBAT

→ Saint Barthélemy



**Yannick
BRUNEAU**

Associé chez
BRUNEAU & GHEZZI
ARCHITECTES

ANNEXE 1: PRÉSENTATION DU PROGRAMME



Un programme inter-outre-mer pour des actions locales pensées collectivement



Partenaires du programme OMBREE

Le programme OMBREE, piloté par l'AQC, s'appuie sur un réseau solide de partenaires locaux (AQUAA (Guyane), CAUE de la Guadeloupe, CAUE de Mayotte, Energies Réunion, KEBATI (Martinique) et la FEDOM) pour déployer des actions au plus près des professionnels ultramarins.

La production de ressources par et pour les professionnels ultramarins

Afin de répondre à des besoins exprimés localement, 12 projets ultramarins sont accompagnés dans le cadre du programme. Ces projets sont le fruit de collaborations entre plusieurs territoires qui ont choisi de mutualiser leurs expertises, afin de répondre à des problématiques communes.



Nom du projet	Porteur	DROM ciblé
REBAM	WattSmart	Mayotte
FORMACLIM	INSET / FMDE	Réunion
ASPIR'HAUT	LEU Réunion	Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie
DEVENIR ACTEUR MDE	Artelia	Réunion, Mayotte
CLIMAYOTTE	Inégrale Ing.	Mayotte
PILOTCLIM	INSET	Réunion, Guyane
COOLIBRI	LEU Réunion	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion
ECOLIS TROPICALES DURABLES	CAUE Réunion	Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion
LEKOL LOJK	AQUAA	Guyane
ISO RHUM	IMAGEEN	Guyane, Mayotte, Réunion
TROPICOPRO	WattSmart	Guadeloupe, Martinique
HELJODROM	Equinoxe	Guadeloupe, Martinique

Listes des lauréats de l'appel à projets OMBREE 2023

Par ailleurs l'édition de calepins d'autocontrôle et de ressources pédagogiques basés sur des retours d'expériences, permettent à la filière construction ultramarine de se doter d'outils opérationnels adaptés à leurs contextes.

→ Des canaux de diffusion exclusifs pensé par et pour les professionnels ultramarins

Avec la mise à disposition d'une chaîne [YouTube OMBREE](#) et du centre de ressource [PERGOLA](#), toutes les ressources relatives à la construction durable en Outre-mer sont largement diffusées. La plateforme [PERGOLA](#) vise à rassembler, sur un espace unique, les ressources existantes sur les territoires d'Outre-mer pour les mettre à disposition des acteurs de la construction. Cette plateforme personnalisable peut s'implanter sur demande à n'importe quel site internet partenaire et ainsi être diffusée de façon appropriée en fonction des besoins du partenaire. La plateforme comptabilise environ 500 visiteurs par mois.

The screenshot shows the top navigation bar with 'SE CONNECTER' on the right and 'Retour au site : Pergola OMBREE' on the left. Below the navigation bar is the PERGOLA logo and the text 'Retrouvez ici l'ensemble des ressources de la base de données PERGOLA (sans pré-sélection)'. The main content area features a section titled 'DOCUMENTS À LA UNE' with three document cards. The first card is 'Etude sur les filières déchets liés à la transition énergétique en Martinique' with a date of 10/09/2024. The second card is 'PROCÈS VERBAL DE LEVÉE DES RÉSERVES' with a date of 10/09/2024 and a list of territories: 'Autre, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle Calédonie'. The third card is 'QU'EST-CE QUE LA RÉCEPTION DES TRAVAUX ?' with a date of 10/09/2024 and a list of territories: 'Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle Calédonie'. Below this is a section titled 'NOS DOCUMENTS' with a search bar containing 'Mots clés' and a 'RECHERCHER' button. At the bottom right of the search bar, there is a language selector showing 'FR'.

Plateforme PERGOLA

ANNEXE 2: PRÉSENTATION DU PROGRAMME



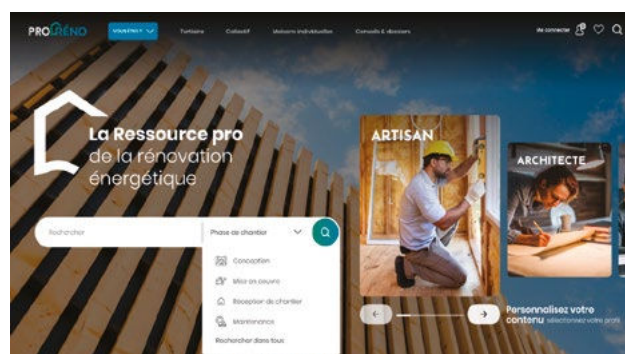
Une dynamique collective de la filière bâtiment

Initiée et pilotée par 16 organisations professionnelles, la démarche PROFEEL concrétise l'engagement de notre filière bâtiment à contribuer à la nécessaire accélération et fiabilisation des rénovations énergétiques.



Une efficacité éprouvée avec déjà toute une collection d'outils mobilisables

Neuf premiers projets PROFEEL ont été menés de 2019 à 2021. Ils ont permis de faire émerger toute une collection d'outils innovants, qui contribuent à l'amélioration des pratiques professionnelles sur le marché de la rénovation énergétique et favorisent le déclenchement d'opérations performantes. Plus de 800 ressources techniques sont d'ores et déjà accessibles gratuitement sur www.proreno.fr



+ de 240 000
ressources téléchargées
en 2023

+ de 130 000
vues en 2023
(tutos vidéo)

8 PROJETS EN COURS (2022 - 2025) SUR 5 ENJEUX FORTS

ENJEU N°1

GO-RENOVE 2

CSTB
le futur en construction

Développer de nouveaux **services décisionnels** pour les propriétaires tertiaires, les particuliers, les bailleurs et les collectivités territoriales.

Définir une stratégie de rénovation à l'échelle d'un territoire ou d'un parc immobilier

ENJEU N°2

RESTORE

CSTB
le futur en construction

Accompagner l'émergence de solutions intégrées et innovantes pour la **rénovation performante** des maisons individuelles.

RENOPTIM

CSTB
le futur en construction

Intégrer le **confort d'été** dans les stratégies de rénovation des logements collectifs.

QUARTET

CSTB
le futur en construction

Optimiser la méthode QSE pour connaître l'**impact santé-confort** des rénovations.

Optimiser un projet de rénovation

ENJEU N°3

RÉNO'BOX



Valoriser et **optimiser l'accès aux outils** existants (Pro'Réno).
Répondre à l'évolution des besoins des professionnels (nouveaux outils).

INTERFACES



Traiter les **interfaces en rénovation** (MI) & Exploiter audits RGE.

Fiabiliser la réalisation des projets de rénovation

ENJEU N°4

SEREINE 2



Développer un dispositif de **mesure in situ** pour le logement collectif.
Accompagner le déploiement du dispositif pour la maison individuelle.

Contrôler la qualité de la rénovation et mesurer la performance

ENJEU N°5

OMBREE 2



Accompagner des dynamiques territoriales et outiller les professionnels **en outre-mer**.

Intégrer les spécificités ultramarine

ANNEXE 3: PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

→ Propositions à destination de l'État et/ou des collectivités ultramarines

En lien avec l'Axe 2 – Soutenir l'Innovation et son Évaluation avec une Approche régionale.

Financement de l'innovation

- Développer les outils d'accélération de l'innovation.
- Mettre en place un dispositif incitatif à destination des porteurs de projet innovant ultramarins et hexagonaux, pour les encourager à étendre le domaine d'emploi de leur innovation aux territoires ultramarins.
- Instaurer un mécanisme de récompenses et de distinctions (prix, subventions) pour stimuler l'innovation locale et cultiver un esprit d'émulation au niveau régional.
- Mettre en place un soutien financier des filières éco-responsables dans le bâtiment et améliorer les modalités du Crédit Impôt Recherche (CIR), par exemple le taux de financement d'un doctorant CIFRE.

Expérimentation

- Inciter à l'expérimentation en intégrant un objectif exprimé en pourcentage des nouvelles constructions ou rénovations qui intègrent des produits ou procédés de construction socialement et écologiquement responsables.
- Encourager le montage récurrent d'opérations expérimentales et innovantes, croisées entre territoires ultramarins. Ces opérations pourraient être lancées par les structures publiques à travers des AMI ou des AAP, pour tester en réel l'usage de matériaux et techniques, en collaboration avec les assurances.

Auto-construction

- Accompagner les particuliers candidats à la réhabilitation pour concevoir avec les précautions nécessaires (règles PLUI, PPRN,...) et de manière plus durable et résiliente.
- Créer un organisme sur l'auto-construction encadrée et la rénovation accompagnée réunissant les collectivités, les auto-constructeurs, les EPFA (établissement public foncier et d'aménagement) et les assureurs.
- Créer par territoire un guichet unique de l'auto-construction encadrée et la rénovation accompagnée regroupant les services d'État pour les démarches administratives, les recherches de financements et assurant l'orientation des ménages vers les structures d'accompagnements agréées.
- Adapter les modalités de contrôle pour les constructions en auto-construction accompagnée.

En lien avec l’Axe 4 – Appuyer l’accompagnement des acteurs de la filière pour :

- Mettre en place ou consolider les cellules locales dédiées au conseil et à l’accompagnement des acteurs économiques.
- Mettre en œuvre une incitation des maîtres d’ouvrage à construire des logements « innovants » (matériaux et pratiques constructives) et capitaliser sur les retours d’expérience des nouvelles techniques utilisées.
- Mettre en place un accompagnement public (Collectivités et État) pour valoriser les techniques vernaculaires et les adapter au contexte et besoins actuels, en s’assurant de l’intégration du changement par les bureaux de contrôles et les assureurs.

→ Propositions à destination des acteurs de la formation

En lien avec l’Axe 3 – Sensibiliser et partager la connaissance

- Former les professionnels (constructeurs, artisans, BET, architectes, assureurs) et les maîtres d’ouvrage (public, parapublic et promoteurs) aux spécificités et référentiels locaux, à l’application des normes harmonisées, aux techniques vernaculaires et à l’usage de matériaux locaux de manière périodique, en impliquant les centres de formation, les chambres consulaires, les organismes de compétences, les organismes socio-professionnels, les CAUE (et équivalents) et DEAL (et équivalents).
- Développer des plateformes techniques pour les formations en situation.
- Mettre en place un accompagnement des formateurs, sur ces sujets spécifiques.
- Mettre à jour les contenus de formation après l’adaptation des référentiels et former les acteurs de la construction de manière périodique.
- Valoriser les métiers manuels et traditionnels ainsi que les savoir-faire locaux à travers la mise en place d’un circuit de validation des acquis par l’expérience et en développant une offre de formation ciblant les publics jeunes sur le recours aux techniques vernaculaires.
- Mettre en place des formations des élus pour impulser le monde économique à éco-concevoir.
- Former et certifier les structures d’accompagnement à la construction et à la rénovation accompagnée : accompagnement technique, administratif et social des familles.

ANNEXE 4: LISTE DES INSTANCES NATIONALES PRÉSENTES LORS DES ATELIERS PARISIENS DE FÉVRIER 2024

Action Logement

AFP CNT - Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques

ATEE - Association Technique Energie Environnement

AQC - Agence Qualité Construction

BNTEC - Bureau de Normalisation des techniques et équipements de la construction du Bâtiment

CEPRI - Centre européen de prévention des risques d'inondation

CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CERQUAL Qualitel Certification

CSTB - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

EPL - Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales

FEDOM - Fédération des Entreprises d'Outre-mer

FNCCR (Programme ACTEE) - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

France Assureurs

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires/Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages/QC4

Ministère de l'intérieur et des Outre-mer /Direction générale des outre-mer

PUCA - Plan Urbanisme Construction Architecture

SMABTP

USH - L'union Sociale pour l'Habitat

ANNEXE 5: LISTE DES 300 CONTRIBUTEURS ULTRAMARINS

→ Guadeloupe

Anaëlle Alexis
Société Immobilière
De La Guadeloupe

Olivier Argent
Gfa Caraïbes

Céline Barnier
Greenaffair

Audrey Beral
Cerc Guadeloupe

Frantz Cognet
Sikoa Sa Hlm
De La Guadeloupe

Laurent Darviot
Sarl Agence
Architectures

Simon Delnoeufcourt
Ka Charpentes

Eric Dibling
Ingeneco Technologies

Thomas Douillet
Deal Guadeloupe

Clement Dupre
Lage Ingenierie

Julien Evariste
Région Guadeloupe

Jean Claude Fabre
Tropical
Management 97

Anne-Laure Frenet
Ca Riviera Du Levant

**Karuk Jean-Michel
Gregoire**
Ka Concept

Marine Gresser
Guez Caraïbes

**Florence
Hatchy-Dorvillius**
Caue Guadeloupe

David Lavenu
Société Immobilière
De La Guadeloupe

Floriane Le Moigne
Urbis

Johan Le Perchec
Saretec

Aline Lewandowski
Lage Ingenierie

Romain Maire
Synergile

Thoïne Nebot
Edf Archipel
Guadeloupe

Ludovic Osmar
Région Guadeloupe

Joël Paul
Caue Guadeloupe

**Marie-Floriane
Pedre-Boucard**
Ak2 Et Bi3c

Clemence Pharose
Deal Guadeloupe

Paul Quistin
Anco

Véronique Roul
Armos Guadeloupe

Laurent Seauve
Equinoxe

Ted Soubdhan
Université Des Antilles

→ Saint Pierre et Miquelon

Christophe Djeghmoum
Archipel
Développement

Marie Gontowicz-Py
Spl Archipel
Amenagement

Thibeaud Grinenwald
Grin Conseils
International

Elodie Moraud
Kutchs

→ Guyane

Marie-Aurore Adrover
Dgtm

Rani Antoun
Audemard

Cédric Arnaud
Egis Batimentst Antilles
Guyane

Jean Rodney Badio
Meah Training Corps

André Barrat
Conseil Régional
De L'ordre
Des Architectes
De Guyane

Nolwenn Battistoni
Abati Architecture

Katy Bauchaud
Ird

Daniel Beausoleil
Cerc Guyane

Miguel Belny
Dgtm

Fabien Bermes
Aqua

Adèle Bommier
Dgtm

Isabelle Bonjour
Centre Technique Bois
Et Forêts De Guyane
(Ctbf Guyane)

Thomas Caparros
Interprobois Guyane

Laurent Casanova
Ademe

**Mayat Charleton-
Guitteaud**
Ccog

Wyn Charroux
Eiffage

Guy Clermy
Sté Ics

David Crugnale
Q3e

Oryane Darnal
Oryane Darnal

**Jean Marc / Rachël
Dubois/Theolade**
Omhelis

Mathieu Dupont
Icade Promotion

Gil Euryale
Ega

Rachid Ghomari
Solener

Malick Ho A Sim
Armos Guyane

Jimmy Husson
Aqua

Cécilia Javelot
Aqua

Stéphane Lambert
La Brique De Guyane

Maeva Leroy
Umr Ecofog, Cnrs

Jérôme Lucky
Siguy

Clarisse Maréchal
Parc Amazonien
De Guyane

Anna Nourric
Centre Technique

Des Bois Et Forêts
De Guyane

Carine Olive
Direction De La Culture
De La Jeunesse
Et Des Sports

Pierre Perrot
Bet Ingeko Energies

Manon Sattler
Sat Architecture

Léa Superbie
Peerdéo Singh

Tomasz Szkaluba
Association Nationale
Compagnons
Bâisseurs – Guyane

Pascale Thoumazou
Institut
De Recherche Pour
Le Developpement

→ îles Wallis et Futuna

Andréa Blanes
Préfecture Des Iles
Wallis Et Futuna

Caroline Brial
Administration
Supérieure De Wallis
Et Futuna

Laurent Claudot
Mde Conseil

Boris Gaveau
Groupement Adec Sas

Annick Giraudou
Administration

Supérieure Des Iles
De Wallis Et Futuna

Petelo Hakomani
Archifale Sarl

Suka Takala
Atelier Concept Suka
Takala Architecture

→ La Réunion

Nassere Allag
N2a Formation

Jean Yvan Bertini
Gufo Amo

Dimitri Bigot
Université
De La Réunion

Eric Bouillaud
Rougerie + Tangram

Tom Bourgaut
Chambre De Métiers
Et De L'artisanat –
Cirbat

Gaëlle Boz
Echobat

Stéphane Brossard
Frbtp

Laurent Canu
Saretec

Jany Damien Cardia
Chambre De Metiers
Et De L Artisanat
De Region La Reunion

Julien Castelnau
Shlmr

Frédéric Chanfin
Cirbat

Samy Chemellali
Fedom

Julien Class
Setec Organisation

Anthony Constan
Arep Conseil
& Programmation

Christophe Cosson
Christophe Cosson
Architecte

Franck Dasilva
Association Synergie
Pei – La Halle
Du Reemploi

Françoise De Palmas
Fedom

Salihu Dihissou
Chambre De Metiers
Et De L'artisanat /
Cirbat

Néjia Ferjani
Imageen

Maxime Garnier
Maxime Garnier
Architecte

Mira Goulamoussène
Frbtp

Guillaume Hazet
L'atelier Architectes
& Ingénieurs

Jérôme Hoarau
Ei Hoarau Jerome

Cyril Hoareau
Spl Horizon Réunion

Eric Hugel
Fédération
Des Architectes
De La Réunion

Karim Juhoor
Efuzif

Lionel Laffin
Saretec France

Cyrielle Lana
Guichet Vert
De La Réunion

Fanny Lavigne
Unep –
Les Entreprises
Du Paysage

Maxence Lefebvre
Conseil De L'ordre
Des Architectes
Réunion & Mayotte

Melinda Lirio
Equans

Bruno Malet-Damour
Laboratoire Piment
– Université
De La Réunion

Audrey Meynier
Gip Ecocite

Catherine Morel
Caue De La Réunion

Alçay Mourouvaye
Sas Sinarji

Jim Nourry
Qualitropic

**Olivier Christopher
Patche**
Consult'op

Maareva Payet
Leu Réunion

Carole Payet
Carole Payet
Architecte

Pranava Ramassamy
Shlmr

Garry Rivière
Université
De La Réunion

Raphaël Serrier
Mden

Clémentine Thenot
Clementine Thenot
Architecte

Yann Thomas
Bet Reunir

Charles Voivret
Université
De La Réunion

Jérôme Vuillemin
Qualitropic, Pôle
De Compétitivité

Benoit Zimberger
Club Immobilier Océan
Indien

→ Saint-Martin/Saint-Barthélemy

Chloé Adda
Amoca

Yannick Bruneau
Bruneau & Ghezzi
Architectes

Jeremie Ghezzi
Bruneau Ghezzi
Architectes

→ Martinique

Giovani Agricole-Rosamont
Tecsol Antilles Guyane

Jean Michel Alonzeau
Cndp Martinique

Cédric Arnaud
Egis Batiments
Antilles-Guyane

Jean Rodney Badio
Meahtrainingcorps

Gwladys Baudel
Cerc Martinique

Clémence Beauchesne
Kebati

Jean-Yves Bonnaire
Resus Consulting

David Briot
Direction Des Affaires
Culturelles
De La Martinique

Allan Cairo
Kemet Bâtitseur

Franky Chloe
Arcelormittal
Construction Caraïbes

Corinne Craspag
Cacem

Florence Declaveillère
Ministère De La Culture
– Unité Architecture
Et Patrimoine/
Conservation
Des Monuments
Historiques
De Martinique

Theo Demaret
Ademe

Didier Deris
Anco

Nadim El Ghezal
Kebati

Nicolas Fulpin
Kebati

Lucie Godin
Lg Nature Conseils

Quentin Godinot
Emerwall

Noémie Gratien
Agence Des 50 Pas
Géométriques

Félix Happio
Capeb Martinique

Catherine Jean-Baptiste
Territoires
Et Développements

Florian Linke
Tecsol Antilles

Etienne Maaliki
Kebati

Cyrille Marceline
Siapoc

Emma Emmanuel Marie-Luce
Carib Securit Sarl

Michel Nerovique
Cerc De Martinique

Thierry Norbert
Lmae

Thierry Pastor
Groupe Citadelle

Frédéric Pierre
Socomi

Karine Rolas
Deal Martinique

Florence Talpe
Kebati

Stephane Tapage
Meet Architectures

Clarisse Tio
Cabinet K'ribean
Expertises

Gustavo Torres
Gustavotorres

Sonia Trefle
Collectivité Territoriale
De Martinique

→ Mayotte

Mohamed Ahmed Fadul
Comité Territorial
Action Logement
Mayotte

Arthur Ah-Nieme
Efuzif

Stéphane Aimé
Tand'm Architectes

Maud Andrianarinosy
Caue Mayotte

Julien Beller
Julienbeller Architecte

Eric Bouillaud
Rougerie + Tangram

Nathalie De Loriot
Art. Terre

Melvyn Gorra
Art Terre Mayotte

Cyrille Hanappe
Air Architectures
Et École Nationale
Supérieure
D'architecture Paris
Belleville

Violaine Lietar
Ar.O.M.

Maareva Payet
Leu Réunion

Victor Piolat
Epfam

Dominique Tessier
Art Terre Mayotte

→ Nouvelle-Calédonie

Djamil Abdelaziz
Gouvernement
De La Nouvelle-
Calédonie

Armelle Angelini
Chambre De Métiers
Et De L'artisanat

Stéphanie Arrieguy
Fcbtp

Pascl Baptista
Ufc Que Choisir
Nouvelle Calédonie

Katy Bauchaud
Ird

Xavier Benoist
Fédération
Des Industries
De Nouvelle-Calédonie

Jacques Beyneix
Etablissement Saint
Quentin

Stephania Blanchard
Sbdesign

Laurent Campot
Gouvernement
De La Nouvelle-
Calédonie

Jeremy Cazerès
Esq

Enrick Chabaud
Apave

Cécile Chamboredon
Finc

Stephane Champromis
Sarl Sinopra

Jean-Benoit Cosse
Ipem

David Coulon
Cabinet D'expertise
Du Bâtiment
De Nouvelle-Calédonie
(Cebnc)

Claudy Crux
Gouvernement
De La Nouvelle-
Caledonie

Guillaume De Guio
Artisan

Baptiste Faure
Chambre De Métiers
Et De L'artisanat
De Nouvelle-Calédonie

Vénétia Gané
Dapm –
Gouvernement
De La Nouvelle-
Caledonie

Philippe Garnier
Ae & Cc-Craterre /
Ensag – Uga

Alban Goulet Allard
Isotechnic

Vincent Grosseau
Gouvernement Nc

Catherine Guillaume
Solutions Sarl

Jean Hyvert
H Design

Patrick Larget
Institut De La Qualite

Philippe Larue
Société Immobilière
De Nouvelle Calédonie

Cécilia Laudereau
Dapm – Rnc –
Gouvernement
De La Nouvelle-
Calédonie

Stéphane Laugé
Société Immobilière
De Nouvelle-Calédonie

Frederique Lievin
Smabtp

Alexandre Loiseau
Albedo

Ludovic Lucas
Gouvernement
De Nouvelle-Calédonie

Nathalie Marchand
Rnc

Yoanne Massemin
Province Sud

Stéven Meriadec
Cellule De L'habitat
Et De L'urbanisme
De La Nouvelle-
Calédonie

B Meunier
Fcbtp

Géraldine Minier
Amg

Clovis Mutin
Alternative
Constructions

Cédric Pelosato
Province Sud

Wilfried Pillard
Gnc

**Jean-Christophe
Rigual**
Agence Calédonienne
De L'énergie

Angelo Rosolen
Alucal Nouvelle-
Caledonie

Lionel Rouchon
Equilibre Bois

Guillaume Sevrain
Moe Nc

Jacques Siapo
Province Des Iles
Loyauté

Isabelle Soero
Gouvernement
De La Nouvelle-
Calédonie /Dapm/
Rnc

Olivier Thirionet
Ginger Lbtp Nc

Pascal Wacapo
Gnc

Olivier Wanaxaeng
Province Des Iles
Loyauté

→ Polynésie

Yann Ah Kim Win Chin
Scp Yao, Notaire

Mayana Amaru
Office Notarial Amaru
– Yeou

Teipoe Anglesy
B.I.P Etudes

Marereva Aumeran
Mana Resort Hôtel
And Spa

Laurent Barra
B3c

Fanny Berthoud
Anapa Studio

Nicolas Bonnet
Tct – Tahiti Controle
Technique

Yannick Cadet
Poe-Ma Insurances

Laurent Cazamayou
Bip Etudes

Yoan Chahaut
Technyc

Débora Chappet
Ao Architecture
& Urbanisme

David Chauvin
Objectif Terre

Eric Chrétien
Direction
De L'équipement,
Arrondissement
Bâtiment

Jerome Chung
Socotec Polynesie

Hugues Cochard
Ixora Promotion

Etienne Comté
Socotec Polynésie

Laure Cumin
Agence D'architecture
Laure Cumin

Christelle Dhieras
Corail Architecture

Benoit Dilas
Pacific Maitrise
D'œuvre

Frédéric Dock
Medef Polynésie
Française

**Xavier André Florent
Dogo**
Xavier Dogo Architecte

Benoît Dott
Bd Constructions

Xavier Ducerf
Allianz Polynésie

Vaihere Ferrand
Délégation A L'habitat
Et A La Ville (Dhv)

Yohann Florentin
Yfa

Eric Foual
S.C.P. «Office Notarial
Buillard – Foual»

Nelly Gay
A.Maramarama

Thomas Gelot
Areiti Management

Stephane Glavinaz
Lm Courtage &
Assurances

Wendy Gonet
Corail Architecture

Gilles Guedikian
Cabinet Guedikian

Sandrine Guillemant
Lm Courtage
& Assurances

Yoann Hotellier
Luseo Pacific

Ivan Houbouyan
M & H Avocats

Thierry Jacquet
Cabinet D'avocat
Thierry Jacquet

Benoit Jo
Bentho Studio

Yannick Lowgreen
Sarl Atalus Pacifique

Christine Lysen-Marie
Smabtp

Delphine Masse
Lm Courtage
Et Assurances

Mihi Mat
Habitat Concept

Nathalie Mathieu
Ecole Des Metiers
Et De L'artisanat

Axel Matura
Socotec Polynésie

**Timeri Monod
De Froideville**
Smabtp Pf

Vaimiti Mouth
E.G.C Tukani & E.G.C
Terupe

Philippe Mr Marie
Marara Paiement Sas

Elsa Niveau
Elsa Niveau

Laure Parent
Ora Architecte

**Alexandre
Peignon-Guenier**
Ccism

Lenick Perennou
Lenick Perennou
Architecte

Frédéric Petit
Adn Polynesie

Pierre-Jean Picart
Pierre-Jean Picart
Architecte Dplg

Christian Prudhomme
Expert Btp Prive

Michel Ramel
En Nom Propre

**Pierre-Alexandre
Roussilhon**
Odewa

Antoine Simon
Asso Temotu

Nicolas Simon
Tct – Tahiti Controle
Technique

Marc-Olivier Siu
Luseo Pacific

Moana Taea
Natua Travaux

Teiva Tererea
Technics
Constructions

Jean Troupel
Grands Projets
De Polynésie

Terani Yeou
Office Notarial Amaru
– Yeou

Sandra Zorzi
Atalus Pacifique

ANNEXE 6: ANALYSE COMPARATIVE ENTRE UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) ET UNE ASSOCIATION TYPE LOI 1901

→ Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Forces

Statut juridique clair et solide

Le GIP est une entité publique, ce qui peut faciliter la coopération avec les administrations publiques et l'accès aux financements publics.

Capacité de gouvernance renforcée

Le GIP permet une gouvernance partagée entre les acteurs publics et privés, assurant une plus grande intégration des intérêts divers.

Ressources financières et humaines

Le GIP peut obtenir des contributions de l'État, des collectivités locales, et des partenaires privés.

Souplesse de gestion

Les membres du GIP peuvent choisir leurs propres règles de fonctionnement interne, sous réserve des lois applicables.

Opportunités

Accès facilité aux financements publics

Les projets soutenus par un GIP peuvent bénéficier de subventions et de financements publics.

Partenariats renforcés

Le statut de GIP peut attirer des partenariats publics et privés, grâce à une crédibilité institutionnelle.

Faiblesses

Complexité administrative

La création et la gestion d'un GIP peuvent être plus complexes, nécessitant des démarches administratives rigoureuses.

Régulation et contrôle

Les activités du GIP sont soumises à un contrôle administratif et financier accru, limitant parfois la flexibilité opérationnelle.

Durée de vie limitée

Le GIP est souvent constitué pour une durée limitée, nécessitant une révision ou une dissolution au terme du projet.

Menaces

Risque de politisation

Les décisions peuvent être influencées par des considérations politiques, affectant la neutralité des actions.

Contraintes réglementaires

Les GIP sont soumis à des réglementations strictes qui peuvent limiter leur capacité d'action.

→ Association Loi de juillet 1901

Forces

Flexibilité administrative L'association 1901 est facile à créer et offre une grande souplesse dans la gestion des activités.

Autonomie

Elle bénéficie d'une indépendance plus grande vis-à-vis des pouvoirs publics, permettant une gestion plus autonome des projets.

Transparence

Les associations sont tenues à des obligations de transparence financière, renforçant la confiance des partenaires et des membres.

Opportunités

Dynamisme associatif

Capacité à mobiliser des bénévoles et des ressources privées.

Flexibilité dans les partenariats Possibilité de collaborer avec un large éventail de partenaires, y compris des ONG et des entreprises privées.

Innovation

Liberté de tester de nouvelles approches et projets innovants, grâce à une structure plus légère.

Faiblesses

Ressources limitées

Les associations dépendent principalement des cotisations, dons et subventions, ce qui peut limiter les ressources disponibles.

Capacité de financement réduite

Moins de facilités d'accès aux financements publics et aux partenariats institutionnels que les GIP.

Durabilité financière incertaine

Dépendance aux subventions et dons, avec un risque accru de fluctuation des revenus.

Menaces

Incertitude financière

Les fluctuations des financements et des dons peuvent affecter la pérennité des projets.

Moindre crédibilité institutionnelle

Par rapport à un GIP, une association peut être perçue comme moins solide institutionnellement.

Réglementations variables

Les associations doivent se conformer à des réglementations qui peuvent évoluer, impactant leur fonctionnement.

ANNEXE 7:

Liste des entretiens

Organisme	Interlocuteur(s)	Date
FedEPL	<p>Philippe CLEMANDOT Responsable Département Immobilier et développement économique</p> <p>Caroline ACOSTA Chargée de mission ingénierie territoriale et Outre-mer</p>	02/07/2024
FEDOM	<p>Françoise DELMONT De PALMAS Secrétaire générale</p> <p>Samy CHEMELLALI Chargé de mission</p>	12/07/2024
BNTEC	<p>Mohamed-Nawfal BOUTAHIR Directeur</p> <p>Valéry LAURENT Conseillé du président</p>	19/07/2024
SMABTP	<p>Frédéric HAUVILLE Directeur Outre-mer</p>	22/07/2024
USH	<p>Brayen SOORANNA Directeur Outre-mer</p>	24/07/2024
Banque des Territoires Caisse des Dépôts et Consignations	<p>Hervé TONNAIRE Directeur délégué aux Outre-mer et directeur régional Pacifique</p>	26/07/2024
FRBTP Martinique	<p>Jean-Yves BONNAIRE Secrétaire général</p>	30/07/2024
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	<p>Djamil ABDELAZIZ Directeur de projet Référentiel de la Construction</p>	30/07/2024

Organisme	Interlocuteur(s)	Date
Action Logement	Ibrahima DIA Directeur Outre-mer	02/08/2024
Région Réunion	Hanifah LOCATE Directrice de la Recherche et de l'Innovation Rémi PIERRAT Chargé de mission	06/08/2024
DHUP	Marie-Christine ROGER Chargée de Mission Outre-mer Yannick PACHE Chef de bureau à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages Maureen MAQUIN Cheffe de projet Économie et réglementation de la construction dans les DOM	21/08/2024
DGOM	François Le VERGER Adjoint à la sous-direction des politiques publiques Catherine MAUJARET-NDIAYE Responsable du pôle logement Florence DESILLE Chargée de mission économie et logement	28/08/2024
Agence Qualité Construction	Philippe ROZIER Directeur général	30/08/2024

ANNEXE 8: SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ENTRETIENS

L'IDÉE D'UN FORUM DE LA CONSTRUCTION DURABLE OUTRE-MER

La forte mobilisation des acteurs et partenaires du bâti lors des récentes assises de la construction durable outre-mer dénote une forte volonté de voir ce sujet s'inscrire dans la durée par la structuration d'un organe inter-outre-mer apte à porter haut une ambition collective partagée au-delà des disparités observées dans les différents bassins géographiques.

Les initiatives et projets développés depuis plus de quinze ans dans les différentes régions et qui concourent au même enjeu d'un changement de paradigme dans l'acte de construire en Outre-mer doivent pouvoir être optimisées et relayées par une gouvernance globale qui favorise l'émulation et le partage.

Ainsi, l'idée d'un organe inter-outre-mer pourrait se traduire par la création à terme d'une structure dédiée jouissant d'une autonomie politique et organisationnelle tout en privilégiant l'interaction voire l'adossement à une structure existante pour mutualiser et optimiser les ressources et une opérationnalité plus rapide.

→ La construction durable ultramarine à la croisée des territoires

Les principaux acteurs affichent une vision partagée centrée sur l'adaptation des normes et des pratiques de construction aux spécificités des territoires ultramarins. Ils insistent sur l'importance d'une approche ascendante, où les professionnels locaux jouent un rôle clé dans l'élaboration des normes et des référentiels dont ils ont besoin. Cette approche est privilégiée pour éviter l'imposition de standards hexagonaux la plupart du temps inadaptés aux réalités locales plurielles.

→ Une ambition portée autour de trois enjeux stratégiques majeurs

Les défis et attentes sont nombreux mais un consensus se dégage autour de trois enjeux majeurs que sont :

- **La réduction de l’empreinte carbone** ou la décarbonation du bâti constitue l’attente principale des acteurs de cet ambitieux chantier pour changer de modèle constructif dans les territoires ultramarins. Des projets sont déjà engagés dans cette direction par des bailleurs sociaux. Cela passe en premier lieu par l’adoption des pratiques de construction qui minimisent l’impact environnemental, en favorisant l’efficacité énergétique par notamment l’utilisation des énergies vertes et l’utilisation de matériaux durables tout en optimisant le réemploi. Cela concerne également l’acte de construire dans sa globalité allant d’une conception qui prend en compte les caractéristiques géo-climatiques (exposition – ensoleillement – altitude...) jusqu’aux techniques de construction voire l’usage du bâti. La question de l’isolation occupe notamment un volet déterminant dans cette problématique et a pu donner lieu à des initiatives intéressantes et encore peu partagées.
- **L’utilisation de matériaux locaux** constitue le deuxième enjeu par le recours et l’encouragement à l’utilisation de matériaux géosourcés et biosourcés, mieux adaptés aux conditions climatiques des territoires ultramarins. Il y a lieu sur ce point de signaler que quelques initiatives ont pu voir le jour dans certaines régions comme la remise en valeur de la Brique de Terre Compressée (BTC).

La disponibilité des ressources et la réorientation de l’appareil de production de matériaux sont à ce jour encore nettement insuffisantes. Par ailleurs il a été évoqué la nécessité de soutenir massivement ces démarches par des programmes d’investissement ambitieux.

Une expertise en matériaux locaux est cruciale pour connaître les propriétés de ces matériaux locaux et développer des techniques de construction et les mises en œuvre locales qui les intègrent efficacement. La mutualisation de certains travaux de R & D entre différents territoires peut accélérer les processus de réalisation et atteindre plus rapidement des résultats significatifs.

L’adaptation aux risques climatiques complète cette série d’enjeux prioritaires par le développement d’infrastructures résilientes capables de résister aux risques spécifiques tels que les cyclones, ouragans et autres séismes mais aussi aux fortes chaleurs et à l’humidité. Pour donner de la perspective à cette nécessaire adaptation et permettre d’obtenir des avancées significatives, il est indispensable de privilégier une meilleure intégration des connaissances locales dans les pratiques nationales, en promouvant un échange de savoir-faire bidirectionnel avec l’Hexagone. Les spécificités entre les différents bassins géographiques au regard de ces risques imposent une gestion partagée entre les territoires voisins.

- Pour parvenir à appréhender ces trois forts enjeux, **un soutien technique et de l’expertise pour développer des référentiels techniques** s’avèrent nécessaires.

Il existe un besoin pressant de renforcer les compétences locales existantes en matière de construction durable. Cela inclut l’acquisition de nouvelles technologies, et l’accès à des expertises techniques et implique une compréhension approfondie des normes de construction et des règles professionnelles ainsi que la formation continue des professionnels pour créer des référentiels adaptés et les tenir informés des dernières innovations et des meilleures pratiques en matière de construction durable.

- **Les financements** disponibles sont actuellement insuffisamment sollicités pour couvrir les coûts élevés associés aux projets de construction durable. Un accès facilité à des sources de financement diversifiées, y compris des fonds publics et privés doit être recherché. La multiplicité des sources de financement locaux, nationaux, ponctuels ou pérennes implique **une ingénierie financière** complexe mais néanmoins indispensable pour atteindre l’objectif de pérennité et l’inscription de ce projet dans le temps long ; pérennité indispensable à une telle ambition.

Il est à noter qu’à ce jour, aucun outil financier favorisant la coopération entre différents territoires ultramarins n’existe.

- Une **collaboration interterritoriale** entre les différents territoires est indispensable pour l'atteinte d'objectifs communs. La mutualisation des ressources et des connaissances est vue comme un moyen de surmonter les défis posés par la petite taille des marchés locaux, l'isolement géographique et les grandes disparités entre les onze territoires concernés.
- **L'intégration des techniques de construction traditionnelles ou vernaculaires**, qui ont prouvé leur efficacité au fil du temps telles que les systèmes de ventilation naturelle, ne doivent pas être opposées aux **nouvelles technologies**. Au contraire, **l'hybridation** des deux approches est une voie à privilégier.

Les acteurs sont fortement ouverts à l'intégration de nouvelles technologies, notamment celles liées à l'efficacité énergétique et à la gestion des ressources. Ils souhaitent également développer des partenariats avec des entreprises technologiques, des pôles d'innovation, les centres techniques et universitaires ainsi que des start-ups. (ex : CIRBAT, LABIMAC, BIPOSDOM).

→ L'affirmation d'un fort ancrage territorial

Cette instance doit jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités locales, en offrant des formations et en facilitant l'accès à des experts techniques.

Il est essentiel de créer des normes locales adaptées qui reflètent les réalités des territoires ultramarins. Cela inclut la modification des DTU (Documents Techniques Unifiés) pour les rendre applicables dans ces régions.

Les professionnels locaux doivent avoir un accès facile aux normes et être formés pour les appliquer correctement. La nouvelle structure devra jouer un rôle de facilitateur pour garantir que les normes soient compréhensibles et applicables.

L'engagement des collectivités locales est essentiel pour le succès des projets de construction durable. Les stratégies proposées pour garantir leur participation active impliquent :

- **L'inclusion dans les processus de décision** : Les collectivités locales doivent être impliquées dès le début des projets, notamment dans la planification et la prise de décisions. Cela inclut la définition des priorités locales et la gestion des ressources.
- **Le soutien et un financement local** : Les collectivités peuvent contribuer au financement des projets, notamment par le biais de subventions et de l'attribution de fonds spécifiques pour les initiatives de construction durable.

Les fonds FEDER et d'autres programmes européens peuvent être une source importante de financement. Cependant, ils nécessitent souvent des connaissances spécialisées pour intervenir dans les processus de demande.

- **Des partenariats public-privé** : Les collaborations entre les secteurs public et privé peuvent permettre de lever des fonds supplémentaires et de partager les risques associés aux projets innovants. Ce partenariat est très souvent sollicité dans les réponses aux appels à projets et peuvent déboucher sur des solutions pour produire différemment les matériaux de constructions par exemple.
- **Des modèles de financement innovants** : Les taxes parafiscales spécifiques et d'autres modèles économiques doivent être explorés pour assurer un financement pérenne. Ces modèles pourraient inclure des contributions des industries locales ou des incitations fiscales pour les projets de construction durable.
- **La promotion de la sensibilisation publique** : Les autorités locales doivent également jouer un rôle dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens sur les enjeux de la construction durable. Cette implication des usagers est souvent abordée comme un nécessaire accompagnement des démarches professionnelles pour changer fondamentalement la donne (maîtrise d'usage).

→ Une organisation axée sur l'agilité, le volontariat et la responsabilité partagée entre les acteurs

La grande variété et la multiplicité des acteurs concernés couplées à la dimension multi territoriale ne doivent pas pour autant déboucher sur un modèle d'organisation complexe et peu lisible.

Le passage des Assises de la Construction Durable à la création d'une entité juridique ad hoc pour cette instance inter-outré-mer nécessite **une importante phase de transition sous la forme d'un programme pluriannuel (Forum de la Construction Durable en Outre-mer (FCDOM)) privilégiant l'action et les projets par la mise en place de consortium à géométrie et géographie variables.**

Un tel forum ne peut se concevoir sans l'adossement à une structure solide et organisée permettant l'optimisation des ressources et des outils existants et déjà orientée vers les outre-mer.

Plusieurs points de vigilance doivent être observés pour garantir l'efficacité et l'acceptabilité de cette préconisation :

- **La place des professionnels** doit être centrale dans ce projet pour les responsabiliser et les impliquer totalement. Ainsi, une forme associative semble plus indiquée pour assurer un portage plus tourné vers le privé tout en garantissant l'intérêt public du projet.
- **Une gouvernance claire et efficace** est nécessaire pour la gestion de ce forum. Cela inclut la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en place des processus de prise de décision ainsi que dans le suivi et l'évaluation des plans d'actions.
- **Une transparence totale** dans la gestion des fonds et la mise en œuvre des projets est indispensable. Une gestion financière indépendante de la structure d'adossement s'avère apte à garantir cette transparence. Cela implique la publication régulière de rapports financiers et opérationnels, ainsi que l'organisation de réunions publiques pour informer les parties prenantes des progrès réalisés et des défis rencontrés.
- **Une communication lisible** est essentielle pour garantir que tous les acteurs comprennent les objectifs et les stratégies. Cela inclut la communication entre les partenaires locaux, ainsi que vers les citoyens et les parties prenantes externes.

Cela passe notamment par l'organisation d'événements réguliers, comme des masterclass, conférences et ateliers, pour favoriser les échanges entre les acteurs des différents territoires et secteurs.

Des rencontres périodiques de l'ensemble des parties prenantes apparaissent également comme une nécessité pour garantir le maintien de la mobilisation dans le temps long.

- **L'évaluation et le suivi** des projets de construction durable sont essentiels pour garantir leur succès et leur impact positif à long terme. Les partenaires ont proposé plusieurs mécanismes et indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité de l'instance inter-outré-mer et des projets qu'elle coordonnera.

Les indicateurs de performance peuvent inclure la production de normes et référentiels adaptés aux territoires ultramarins, le nombre de projets démarrés voire achevés grâce aux nouveaux référentiels, et la quantité de matériaux locaux utilisés. D'autres indicateurs pourraient évaluer la réduction des émissions de carbone, l'efficacité énergétique des nouvelles constructions, et la résilience des infrastructures face aux risques climatiques.

Il est aussi important de suivre l'avancement des projets en temps réel, en utilisant des outils de gestion de projet et des rapports périodiques pour identifier rapidement les défis et mettre en place des solutions correctives.

La collecte de retours d'expérience des parties prenantes locales et des bénéficiaires des projets est indispensable pour améliorer les pratiques. Cela inclut l'évaluation des impacts sociaux, économiques et environnementaux des projets. Des ajustements basés sur ces retours permettront d'optimiser les stratégies pour les futurs projets.

